ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 37, NUMÉRO 1, QUÉBEC, JUIN 2008

Brèves 2

La contribution de l'Assemblée nationale aux célébrations du 400e anniversaire de Québec 4
Jacques Jobin

Québec 2008 : Lieu de rencontre de la Francophonie parlementaire 9
Catherine Durepos

Le Manège militaire, une œuvre d'Eugène-Étienne Taché, architecte de l'hôtel du Parlement 12
Alain Gariépy

Une table ronde captivante 14
Jocelyn Saint-Pierre

Le drapeau de la tour centrale de l'hôtel du Parlement avant 1948 17
Alain Gariépy

Charles Huot et le débat sur les langues 20
Joanne Chagnon

Le regard de Jean-Claude Légaré sur la capitale en 1672 25
Christian Blais et Gilles Gallichan

La fontaine de Tourny 30
Frédéric Lemieux et Laurier Lacroix

Survol historique de la traduction législative au Québec 32
Michael McKenzie

L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec 36
Gaston Deschênes

Lancement de Québec : Quatre siècles d'une capitale 39
Frédéric Lemieux

Comité des archives et des objets de mémoire 42
Michel Leduc

La ville de Québec fête ses 400 ans

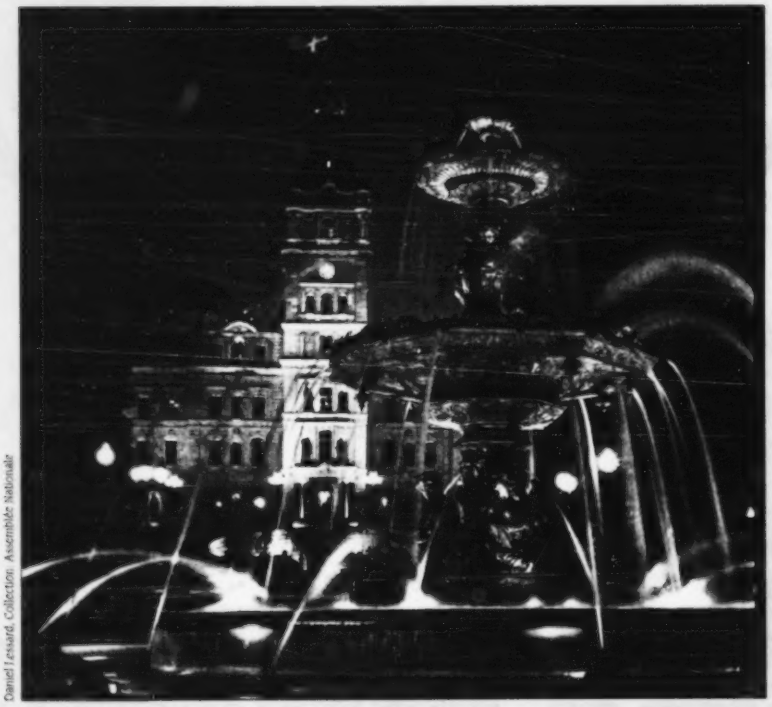

Daniel Lessard, Collection Assemblée Nationale

La Fontaine de Tourny la nuit

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :
- Le 3 novembre 2007, M. Gérard Martin, député libéral de Montcalm (de 1962 à 1966). Le 23 février 2008, M. Denis Lazure, député péquiste de Chambly (de 1976 à 1981), de Bertrand (de 1981 à 1984) et de Laprairie (de 1989 à 1996).

11 octobre 2007
- La chef du deuxième groupe d'opposition et députée de Charlevoix, M^me^ Pauline Marois, est assermentée à la salle du Conseil législatif.

16 octobre 2007
- Les travaux de la 1^re^ session de la 38^e^ législature reprennent à l'Assemblée.

17 octobre 2007
- M^me^ Diane Lemieux démissionne à titre de députée de la circonscription de Bourget.

13 novembre 2007
- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dévoile la programmation de l'Assemblée pour la célébration des fêtes du 400^e^ anniversaire de la ville de Québec.

14 novembre 2007
- Tenue de la sixième édition des Conférences Jean-Charles-Bonenfant ayant pour thème « Comment dessiner une carte électorale équitable? » Les conférenciers invités sont : Marie Grégoire, William Cusano, Michel Létourneau et Louis Massicotte. Le débat est animé par Michel C. Auger.

15 novembre 2007
- M. André Boisclair démissionne à titre de député de la circonscription de Pointe-aux-Trembles.

20 novembre 2007
- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, et le recteur de l'Université Laval, M. Denis Brière, annoncent la création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.

21 novembre 2007
- Le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, dépose un projet de réforme parlementaire.

22 novembre 2007
- Vingt-deux personnalités québécoises ont été décorées de l'Ordre de la Pléiade par le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet. Parmi les personnalités qui ont reçu la décoration, il y a : M^me^ Jocelyne Caron, ancienne députée de Terrebonne, M. Matthias Rioux, ancien député de Matane, ainsi que M. Yvon Vallières, député de Richmond.

28 novembre 2007
- Audition des représentants de la Caisse de dépôt et placement sur la question de la crise dans le secteur du papier commercial adossé à des actifs.

12 décembre 2007
- La Commission des transports et de l'environnement annonce la tenue d'auditions publiques et lance une consultation en ligne sur la gestion des matières résiduelles au Québec.
- Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, procède au lancement de l'ouvrage *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec*, en présence de l'éditeur et photographe des Éditions Stromboli, M. Francesco Bellomo, et de l'historien, M. Gaston Deschênes.

13 décembre 2007
- Dépôt du premier rapport du Commissaire au développement durable, qui constitue le tome II du rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale.

19 décembre 2007
- La 1^re^ session de la 38^e^ législature est ajournée jusqu'au 11 mars 2008. La Chambre est composée de 48 députés du Parti libéral, de 41 députés de l'Action démocratique et de 34 députés du Parti québécois; deux sièges sont vacants.

21 décembre 2007
- Le Directeur général des élections rend public son rapport sur les modalités d'un scrutin mixte compensatoire et sur d'autres questions connexes.

(Suite à la page 43)

Le Comité de rédaction

L'Assemblée nationale vit dans l'atmosphère des fêtes du 400e anniversaire de la fondation de Québec. Dans ce numéro du *Bulletin*, vous remarquerez les liens étroits qui unissent le Parlement et sa capitale. Il jette un regard sur le passé, le présent et l'avenir de la ville de Québec.

D'abord, la recension de deux ouvrages parus tout récemment montre à la fois l'évolution des institutions politiques et une lecture de l'histoire du Québec gravée dans la pierre de l'hôtel du Parlement. De la même manière, deux textes nous révèlent la démarche de deux peintres qui ont interprété deux événements de notre histoire, *L'arrivée de Frontenac à Québec à l'automne 1672* et *Le débat sur les langues*. Ensuite, un article sur l'histoire de la traduction législative ouvre une perspective intéressante sur l'utilisation du français dans les institutions politiques depuis la Conquête. On traite aussi de l'*Union Jack*, qui a flotté sur la tour centrale du parlement jusqu'au jour où Maurice Duplessis a décidé de le remplacer par le fleurdelisé. C'est du moins ce qui est affirmé, preuve à l'appui, dans un texte du *Bulletin*.

En cette année 2008, l'Assemblée nationale contribue à la commémoration de la fête de Québec. Un papier fait d'ailleurs connaître son abondante programmation. Le volet international et francophone est également à l'honneur. Un article expose les sujets de discussion des principales instances parlementaires de la Francophonie qui se réuniront à Québec cet été.

Un compte rendu de la table ronde tenue lors de la Journée du livre politique permet d'observer le parcours de Québec comme capitale.

Enfin, vous en apprendrez un peu plus sur la fontaine de Tourny, qui est rapidement devenue un lieu de rencontre privilégié des citoyens et des visiteurs de la capitale. Ce printemps, un incendie a détruit le Manège militaire. Quelques mots sur cet événement malheureux, puisqu'il est l'œuvre d'Eugène-Étienne Taché, l'architecte de l'édifice du Parlement.

Bonne lecture.

La contribution de l'Assemblée nationale aux célébrations du 400e anniversaire de Québec

Jacques Jobin
Secrétaire général adjoint à l'administration
et à l'information

L'Assemblée nationale du Québec illustre sans doute le mieux le statut de capitale de la ville de Québec. Il était donc tout naturelle que la première institution démocratique du Québec veuille participer de diverses manières aux célébrations marquant le 400e anniversaire de sa fondation. Québec a toujours été le lieu de l'exercice du pouvoir depuis que Champlain y a érigé son Habitation en 1608. L'Assemblée étant en quelque sorte l'aboutissement de ces quatre siècles d'exercice du pouvoir au Québec, c'est sous le thème « 400 ans de traditions et d'institutions politiques » que le président de l'Assemblée, M. Michel Bissonnet, a dévoilé le 13 novembre 2007 la programmation des activités de commémoration qui se dérouleront en 2008 au Parlement.

Les activités s'articulent autour de deux grands axes principaux : d'une part, la culture et le divertissement et, d'autre part, l'histoire et la recherche.

La culture et le divertissement : les activités populaires

Parmi celles sollicitant une participation des citoyens, **trois expositions** sont organisées. Une première consacrée au fondateur de Québec, Samuel de Champlain, se tiendra à l'hôtel du Parlement pendant tout l'été. La pièce maîtresse de cette exposition sera une toile imposante – 3,25 mètres sur près de 6 mètres – intitulée *L'arrivée de Champlain à Québec*, réalisée en 1903 par l'artiste Henri Beau. Cette toile, prêt du Musée national des beaux-arts du Québec, avait été expressément commandée pour l'hôtel du Parlement, mais n'y a été exposée que quelques années à la salle du Conseil législatif. Pour accompagner cette oeuvre, des documents remarquables en lien avec Champlain seront en montre. Il s'agit surtout de documents attribués à Champlain, dont un manuscrit datant des années 1599-1601. Ces documents proviennent de la collection

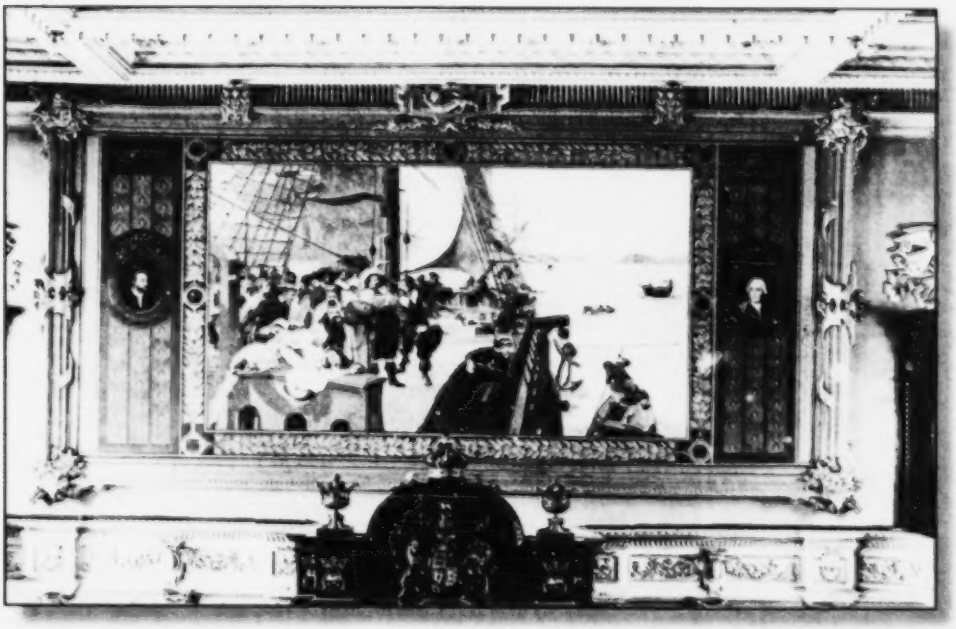

Ancienne toile de la salle du Conseil législatif
Le tableau d'Henri Beau *L'arrivée de Champlain à Québec* est installé dans la salle du Conseil législatif en 1903. Il sera la pièce maîtresse de l'exposition consacrée à Champlain.
Source : Collection Assemblée nationale

de la *John Carter Brown Library* de Providence, aux États-Unis.

Une deuxième exposition résulte d'un concours de reliure d'art organisé par Les Amis de la reliure d'art du Canada. Les membres de cette association devaient présenter, dans des reliures originales, des ouvrages consacrés uniquement ou en bonne partie à la ville de Québec, peu importe le genre, l'époque qu'ils évoquent, le lieu et l'année de publication. On pourra ainsi voir exposées à la Bibliothèque de l'Assemblée, les œuvres de 100 relieurs d'art provenant principalement de France, de Belgique, d'Italie, du Japon, des États-Unis, du Québec et d'autres provinces du Canada.

La troisième exposition sera composée de livres rares et d'écrits politiques choisis parmi les quelque 6 400 titres de ce genre que possède la Bibliothèque de l'Assemblée nationale dans ses collections. Certains ouvrages seront pris dans la Collection Chauveau, acquise en 1892, comprenant à elle seule plus de 3 000 brochures et livres anciens. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs conféré en 2003 le statut de bien historique à cette collection.

Les deux premières expositions se tiendront durant l'été et la troisième, pendant une année complète, soit d'avril 2008 à avril 2009.

En 2008, le Parlement des sages qui est une simulation parlementaire destinée principalement aux personnes retraitées, cédera sa place au **Parlement intergénérationnel**. Ce parlement temporaire regroupera 125 « participants-députés » provenant de tous les groupes d'âge de la société, depuis les étudiants des écoles primaires jusqu'aux personnes du troisième âge. L'objectif de cette activité se déroulant en septembre est de rédiger un texte se voulant une charte intergénérationnelle des droits et devoirs des personnes.

Afin d'améliorer, en cette année d'anniversaire, l'accueil à l'hôtel du Parlement, un **Centre des visiteurs** a été réalisé. Constitué de vitrines d'exposition, de bornes vidéo et d'une salle de projection, cet espace vise à permettre aux personnes en attente d'une visite guidée, d'une participation ou d'une assistance aux travaux parlementaires, ou encore d'une rencontre avec leur député, de comprendre davantage le travail et le rôle des députés. Le Centre des visiteurs sera également un lieu consacré à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de l'hôtel du Parlement.

Pour compléter le volet facilitant la participation des citoyens, une **journée portes ouvertes** soulignera de façon spéciale la fête nationale du Québec. Elle permettra aux citoyens de faire des visites guidées de l'hôtel du Parlement, des jardins et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Des guides costumés recréeront l'époque de la Nouvelle-France et des guides horticulteurs accueilleront les visiteurs dans les jardins. De plus, les **brunchs du dimanche** au restaurant Le Parlementaire seront animés et décorés aux accents du 400e de Québec.

Les activités sur l'histoire et la recherche

Les activités du 400e regroupées sous le thème « Histoire et recherche » visent à mettre davantage en valeur les initiatives prises au fil des ans par l'Assemblée pour assurer la préservation et faire la promotion de l'héritage politique du Québec.

À cet égard, la réalisation la plus importante de cette année 2008 est la création de la **Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires**. Instituée par l'Assemblée nationale et l'Université Laval avec la contribution de partenaires importants comme le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Commissaire au lobbyisme et l'Assemblée nationale française, cette chaire universitaire s'articule autour de quatre axes principaux : soit la recherche sur le parlementarisme et la représentation politique; la procédure parlementaire comparée et le processus législatif; le Parlement et l'exercice de la gouvernance puis le parlementarisme et les élections. C'est le professeur de l'Université Laval, M. Louis Massicotte, qui agira comme titulaire de la Chaire.

Cette photo a été prise le 7 février dernier, au restaurant *Le Parlementaire*, lors du lancement d'un numéro des *Cahiers des dix* dont le thème est *Québec, ville d'histoire 1608-2008*. Sur la photo de gauche à droite, le président, M. Michel Bissonnet, le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labaume, le consul général des États-Unis à Québec, M. David Fetter et le secrétaire de la Société des Dix, M. Fernand Harvey. Source : Daniel Lessard, Collection Assemblée nationale

Deux ouvrages importants font partie des réalisations de l'Assemblée nationale pour marquer le 400e. Le premier, intitulé : ***Québec : quatre siècles d'une capitale***, présente un vaste panorama de l'histoire des institutions politiques de la ville : les enjeux politiques, les batailles de la démocratie et les longs chemins de l'affranchissement colonial. Ce document, réalisé spécialement pour cette année du 400e, est le travail de quatre historiens de l'Assemblée, soit Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre.

Le second ouvrage, ***L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec*** évoque l'histoire du Québec à travers l'hôtel du Parlement, son architecture et sa décoration. Il s'agit d'une publication de prestige, fruit du travail du photographe Francesco Bellomo et de l'historien Gaston Deschênes, ancien directeur du Service de la recherche de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée publiera également en août, un **numéro spécial de la revue *Cap-aux-Diamants*** consacré à l'histoire de la ville de Québec en tant que capitale et **l'édition 2008 des *Cahiers des dix***, dévoilée à l'Assemblée en février, présente des textes portant sur le thème « Québec, ville d'histoire 1608-2008 ».

Ces ouvrages seront pour plusieurs décennies le legs véritable de l'Assemblée à l'histoire de la ville de Québec.

Aussi, **trois conférences importantes** organisées par la Bibliothèque de l'Assemblée traiteront de certains aspects de l'histoire de la ville de Québec. Plusieurs partenaires collaboreront à l'une ou l'autre de ces conférences, notamment l'Association des études canadiennes, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, la Société des dix et des historiens de renom.

Une cérémonie protocolaire

À l'occasion de la reprise des tra parlementaires, le 11 mars, la motion suivante soulignant l'anniversaire de Québec a été adoptée en Chambre :

« QUE l'Assemblée nationale souligne le 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, en reconnaissant quatre

siècles de présence française en terre d'Amérique, ainsi que l'apport de tous les pionniers et bâtisseurs qui ont forgé la personnalité unique de cette ville historique et moderne. »

Une cérémonie protocolaire à la salle du Conseil législatif a suivi l'adoption de cette motion au cours de laquelle plusieurs dignitaires ont pris la parole, soit le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet; le premier ministre, M. Jean Charest; le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume; le président des Fêtes du 400e, M. Jean Leclerc ainsi que le chef de l'opposition officielle , M. Mario Dumont et la chef du deuxième groupe d'opposition Mme Pauline Marois.

Les autres activités en 2008

Enfin, l'Assemblée nationale a tenu à accueillir pendant cette année de commémoration, plusieurs rencontres internationales et nationales qui, bien qu'elles ne s'inscrivent pas spécifiquement dans sa programmation des activités du 400e, apporteront beaucoup de visiteurs de marque à Québec. Il s'agit entre autres de la Conférence des présidents d'assemblée du Canada, de la 34e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de la Conférence des présidents d'assemblée parlementaire de la Francophonie. Également, la Bibliothèque de l'Assemblée sera l'hôte de la rencontre de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaire de l'IFLA[1] et organisera des activités dans le cadre du Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Tous les participants à ces rencontres seront invités à prendre part aux événements organisés dans le cadre de cette année de festivités.

La contribution de l'Assemblée sera également de mettre à la disposition de la Société du 400e ses terrains et ses jardins pour la tenue, les 3, 4 et 5 juillet, du grand spectacle du 400e. Des tribunes spécialement aménagées pour cette méga présentation permettront d'accueillir près de 700 dignitaires. À la suite du spectacle du 3 juillet, le président de l'Assemblée conviera les dignitaires à une réception au Parlement.

IIIème Centenaire de Champlain.— Le bal du Prince à l'Hôtel du Gouvernement.

IIIe Centenaire de Champlain – Le bal du Prince à l'Hôtel du Gouvernement.
Source : Collection Assemblée nationale

L'Assemblée nationale du Québec a donc tenu en cette année 2008 à souligner par diverses activités « 400 ans de traditions et d'institutions politiques » dans la ville de Québec.

LA CONTRIBUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX CÉLÉBRATIONS DU 300e ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC

Lors du tricentenaire de la fondation de Québec en 1908, l'Assemblée législative avait également participé à la commémoration de cet anniversaire. À cet effet, un « comité général pour considérer certaines résolutions concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec[2] » avait été mis en place. En juillet de cette année-là, la façade du parlement fut illuminée de milliers d'ampoules électriques. De la tour centrale, descendaient vers les tours sud et nord des rubans de lumières. D'ailleurs, quatre de ces lumières sont restées, oubliées dit-on, sur la tour centrale, créant depuis la coutume de les tenir allumées lorsque l'Assemblée est en séance.

Le 24 juillet 1908, un grand bal en l'honneur du prince de Galles venu marquer de sa présence le tricentenaire, était organisé dans la salle de l'Assemblée législative.

---

1. International Federation of Library Associations and Institutions, réunira plus de 4 500 délégués à Québec en août.

2. *Les débats de l'Assemblée législative*, Cahier n° 34, 21 avril 1908, p. 476.

QUÉBEC 2008: LIEU DE RENCONTRE DE LA FRANCOPHONIE PARLEMENTAIRE

Catherine Durepos
Direction des relations interparlementaires et internationales (DRII)
Assemblée nationale

En cette année 2008, qui marque le 400e anniversaire de la fondation du premier établissement francophone permanent en Amérique, la ville de Québec sera sans conteste le centre névralgique de maints événements politiques internationaux. Voulant profiter de ce contexte historique et festif, c'est à Québec que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a convenu de convoquer, du 2 au 8 juillet, ses sections membres et associées à sa XXXIVe session plénière. La ville de Québec est d'autant plus indiquée pour être l'hôte de cette activité qu'elle accueillera, du 17 au 19 octobre prochain, le XIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, mieux connu sous le nom de Sommet de la Francophonie. D'autres instances parlementaires francophones, en l'occurrence le Bureau de l'APF, les Commissions de l'APF, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF et l'Assemblée régionale Amérique de l'APF, convoqueront également leurs membres à Québec afin de tenir leurs réunions. Enfin, une Conférence des présidents d'assemblée de la Francophonie se déroulera en marge de la session annuelle de l'APF.

XXXIV session plénière de l'APF : Un débat général sous le thème *Environnement et développement des sociétés*

L'APF, l'Assemblée consultative de la Francophonie, se compose de parlements et d'organisations interparlementaires provenant de 73 sections et regroupés en quatre régions (Afrique, Amérique, Asie, Europe). L'APF se réunit en Assemblée plénière lors de chaque session annuelle et fixe son ordre du jour en prenant en considération les priorités établies lors des Sommets. Aussi a-t-il été décidé, dans le cadre de la session qui se tiendra à Québec, que le débat général sera engagé sous le thème « Environnement et développement des sociétés », un des principaux sujets qui seront traités lors du Sommet de la Francophonie d'octobre prochain. Ainsi seront abordés les divers défis et enjeux liés au contexte global de l'environnement, tels que la déforestation, la désertification, les changements climatiques et la protection de la biodiversité. Poursuivant, entre autres, ses objectifs de « représenter auprès des instances exécutives francophones les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie » et de « favoriser la coopération et renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone dans le respect du droit au développement »[1], l'APF, réunie à Québec, invitera les parlements à discuter des impacts de l'activité humaine sur l'environnement et à encourager l'application des accords internationaux en cette matière. Le réputé environnementaliste Steven Guilbeault prononcera la conférence d'ouverture.

Les activités concomitantes à la Session

Le **Bureau**, organe exécutif de l'APF qui contrôle la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée plénière, se réunira à Québec le 2 juillet. Rassemblant ses membres deux fois l'an, le Bureau de l'APF a l'habitude de tenir sa réunion d'été quelques jours avant la session de l'Assemblée plénière. On y dressera le bilan de la dernière année et on discutera des orientations futures de l'APF, eu égard notamment aux travaux des commissions et aux divers programmes de l'organisation.

La tenue de l'Assemblée plénière de l'APF à Québec sera également l'occasion pour ses quatre **commissions permanentes** de se réunir. Ainsi, ces dernières déposeront les projets de rapports et de résolutions amorcés lors de la dernière Session de l'APF tenue en juillet 2007, à Libreville (Gabon), et qui pourront être adoptés à l'issue de la XXXIVe Session qui aura lieu à Québec. La **Commission des affaires parlementaires**

aura à son ordre du jour des thèmes d'actualité aussi variés que les politiques migratoires, l'accès à l'information parlementaire pour tous les citoyens et la vie des assemblées dans l'espace francophone, pour ne nommer que ceux-ci. Quant à elle, la **Commission de la coopération et du développement** se penchera, entre autres, sur les négociations commerciales internationales menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur l'agriculture dans l'espace francophone et sur la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles. Au cours de sa réunion, la **Commission politique** de l'APF traitera notamment de l'application de la Déclaration de Bamako, adoptée en 2000 à l'occasion du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Par ailleurs, la section Québec assurera le suivi du cadre stratégique décennal adopté lors du Sommet de Ouagadougou, en 2004, et qui balise les interventions de la Francophonie institutionnelle. Enfin, parmi les thèmes abordés par la **Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles**, il convient de mentionner celui des politiques migratoires en Francophonie et celui de la lutte contre le VIH/Sida. En outre, la section Québec de l'APF présentera les observations de son suivi de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Toujours dans le cadre de la XXXIV[e] Session plénière de l'APF, le **Réseau des femmes parlementaires**, créé à Berne en 2002 à l'initiative des sections du Québec et du Canada, se réunira le 4 juillet prochain. Regroupant les femmes parlementaires des quatre régions de l'APF, le Réseau s'attache, entre autres choses, à promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales. Lors de sa réunion à Québec, le Réseau des femmes parlementaires participera, par des débats, propositions et échanges d'informations, à la réflexion menée au sein de l'APF sur des thèmes tels que les droits de l'Enfant, la situation des femmes réfugiées et la traite des personnes. Ce dernier point fera notamment l'objet d'un projet de rapport présenté par la section du Québec et pour lequel madame Jacqueline Oxman Martinez, du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes de l'Université de Montréal, sera convoquée à titre d'expert. Un suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) sera également effectué dans le cadre de la Session annuelle du Réseau.

La **Région Amérique de l'APF**, dont le secrétariat est hébergé par l'Assemblée nationale du Québec, réunit les parlementaires francophones de l'Alberta, du Canada (Parlement fédéral), de la Colombie-Britannique, d'Haïti, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Louisiane, du Maine, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Représentative de la francophonie au sein des Amériques, la Région Amérique de l'APF convie ses membres, les 1[er] et 2 juillet prochain, à sa XXIV[e] Session annuelle. Ce sera donc l'occasion pour la section Québec d'amorcer un exercice de réflexion et d'échange sur le thème « La conservation du patrimoine ». Parmi les autres sujets abordés, il sera également question de la dualité linguistique aux Jeux olympiques de 2010, à Vancouver.

C'est la section Québec de l'APF qui s'est donné le mandat de faire revivre l'expérience des **Conférences des présidents d'assemblée parlementaire de la Francophonie,** dont la dernière édition avait eu lieu à Paris, en 1995. L'objet de cette rencontre, qui se déroulera le 4 juillet prochain, sera de se pencher sur le rôle que les présidents d'assemblée peuvent jouer dans le renforcement des pratiques démocratiques. On y discutera des divers moyens dont dispose la présidence pour proposer des réformes ainsi que des attitudes et compétences à promouvoir afin d'assurer la mise en oeuvre efficace des réformes institutionnelles qui s'imposent. Par ailleurs, monsieur Louis Massicotte, titulaire de la

nouvelle Chaire sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, sera appelé à faire une présentation à titre d'expert. Cette intervention fera par la suite place à un dialogue entre les participants qui, en abordant les différents angles d'approche privilégiés par la conférence, auront l'occasion d'échanger et de mettre à contribution leur expertise.

Le fait que les diverses instances de la Francophonie parlementaire se soient donné Québec comme point de rencontre en 2008 est un exemple évocateur de la volonté de rayonnement et d'internationalisation des débats communs aux diverses assemblées parlementaires francophones. C'est dans cette optique que l'Assemblée nationale du Québec a convié les parlementaires de la Francophonie, tout en profitant de l'opportunité exceptionnelle de les intégrer aux célébrations du 400e anniversaire de la ville de Québec.

---

1. Selon le Règlement de l'APF de juillet 2002 (appendice A).

Exposition

Témoins du passé, les livres rares de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale constituent un portrait unique d'une histoire riche en diversité. Depuis plus de 200 ans, la Bibliothèque conserve des exemplaires d'une grande valeur patrimoniale. Parmi ces nombreux trésors, notons le *Lex parliamentaria* (1803) traduit par Joseph-François Perrault, le *Modus tenedi parliamentum* (1671) et les nombreux ouvrages en langues autochtones. Et que dire de l'exemplaire du *Théâtre des cités du monde*, publié vers la fin du XVIe siècle. L'exposition *Les trésors de la Bibliothèque* présente quelques-uns des plus beaux livres que contiennent les collections de la Bibliothèque. On peut voir cette exposition du 15 avril 2008 jusqu'en mars 2009.

Le Manège militaire, une œuvre d'Eugène-Étienne Taché, architecte de l'hôtel du Parlement

Alain Gariépy
Section de la gestion des archives
et des objets patrimoniaux
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le 4 avril 2008, un incendie a presque complètement ravagé le Manège militaire à Québec. En plus de laisser un trou béant dans l'environnement immédiat de l'Assemblée nationale, cet édifice avait un point en commun avec l'hôtel du Parlement : l'architecte.

En effet, après avoir dessiné les plans de l'hôtel du Parlement et du palais de justice, « Taché impose à Québec un nouveau symbole d'âge, dans un troisième édifice, le Manège militaire. Il y conserve l'iconographie héraldique et la symbolique des fleurs de lys et des feuilles d'érable, mais il remonte aux modèles des châteaux médiévaux, antérieurs au classicisme français qui avait motivé la conception de l'hôtel du Parlement et du palais de justice. Vieillissant ainsi toujours, en quelque sorte, les origines de la ville, ce même vocabulaire à la limite du XV[e] siècle inspirerait Taché en 1890, dans l'avant-projet du « Fortress Hotel », qui devait guider, deux ans plus tard, l'architecte Bruce Price* dans la conception du château Frontenac ; les armoiries qui ornent cet édifice portent irréfutablement son empreinte[1] ».

Eugène-Étienne Taché reçoit le mandat de dresser les plans du Manège militaire en 1884. La construction est terminée en 1886 et l'édifice sera agrandi en 1913. Cette nouvelle construction, connue aussi sous le nom de « salle d'exercices militaires », venait remplacer un désuet bâtiment qui était érigé sur l'actuel place George V.

Inspiré par l'historicisme romantique[2] qu'il a découvert lors de son séjour en Europe, Taché contribue à construire une image nouvelle pour la capitale. Son œuvre est immédiatement saluée par ses contemporains :

> Il me semble qu'il est juste de rendre publiquement hommage à l'architecte

Le Manège militaire peu de temps après sa construction. Source : BAnQ, Centre d'archives de Québec

Les ruines vues de l'édifice André-Laurendeau
Source : Christian Chevalier

des édifices du Parlement, de la cour de Justice et de la Salle d'exercices militaires (le Manège). Ce dernier édifice [...] est un véritable bijou de construction aux lignes sévères, mais élégantes à la fois, rappelant le château de Chaumont. Supposons un fossé tout autour et un pont levis en face de ces élégantes tours armoriées et nous avons une idée de ces vieux castels du 16e siècle, des bords de la Loire[3].

En avril 1987, son importance architecturale est reconnue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en raison de sa qualité de précurseur du style château au Canada.

Ce joyau du patrimoine militaire canadien était le lieu de rassemblement des Voltigeurs de Québec, le plus ancien régiment canadien-français. Ses murs renfermaient le Musée des Voltigeurs, un des musées régimentaires les plus complets et les plus riches au Canada.

Heureusement, et contrairement à ce qu'on avait d'abord cru, plusieurs pièces du Musée et des archives furent sauvées des flammes. Selon le conservateur du Musée, il faut déplorer la perte de beaucoup d'objets de la Deuxième Guerre mondiale, de même que des uniformes anciens des Voltigeurs de Québec et des pièces découlant de la campagne de 1885 dans le Nord-Ouest. Malgré tout, des objets importants, dont le drapeau original de 1885, et 90 % de toutes les archives du régiment furent sauvés[4].

---

1. Lucie K. Morisset et Luc Noppen, «Eugène-Étienne Taché», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne], Université de Toronto/Université Laval, 2000, [http://www.biographi.ca]
2. *Idem*
3. *Journal de Québec*, 13 septembre 1887, p. 2.
4. Mathieu Boivin et Daphné Dion-Viens, « De précieux artefacts sauvés », *Le Soleil*, 6 avril 2008, p. 6.

UNE TABLE RONDE CAPTIVANTE

Jocelyn Saint-Pierre
Projets spéciaux
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Journée du livre politique 2008 se devait de souligner les 400 ans d'histoire de la ville de Québec. Elle l'a fait de belle façon en inaugurant une exposition de livres anciens, en invitant un conférencier à venir parler de la capitale et en proposant une table ronde sur Québec comme capitale.

Conférence de Denis Vaugeois : Québec est-elle une capitale?

Avec la verve qu'on lui connaît, Denis Vaugeois, ancien député et ministre, historien et éditeur, a donné le coup d'envoi de la table ronde de la Journée du livre politique. Pour le conférencier, il est gênant d'avoir à répondre à une telle question, mais si plusieurs persistent à la poser, c'est qu'il subsiste toujours une ambiguïté à ce sujet. Il ne fait pas de doute que Québec est une capitale provinciale, mais le titre de capitale nationale est encore controversé.

Denis Vaugeois fait état des causes qui ont pénalisé Québec comme les moyens de communication et le déplacement du développement économique vers Montréal. Pour lui, Québec n'a pas d'allié, ni en région, ni à Montréal et surtout pas à Ottawa. Il a souligné l'importance des activités culturelles dans la capitale. Lors de son passage au ministère des Affaires culturelles, il a voulu la doter d'aménagements culturels dignes d'une capitale. Son action a porté sur la rénovation du Musée du Québec, sur l'aménagement d'un édifice pour les archives nationales, sur la mise sur pied d'un réseau de bibliothèques publiques dans la région, sur la construction du Musée de la civilisation et sur l'établissement d'une politique du livre. Il se fait critique par rapport aux fusions municipales des années 2000. Il aurait mieux valu imposer une taxe d'agglomération, croit-il. Le sentiment identitaire n'a pas été respecté. Le gouvernement souverainiste a suivi le modèle canadien en matière de

Source : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Gilles Gallichan, bibliothécaire et historien à l'Assemblée nationale du Québec et l'un des auteurs de l'ouvrage *Québec, quatre siècles d'une capitale*; Pierre-F. Côté, directeur général des élections de 1978 à 1997 et président de la Commission de la représentation électorale de 1983 à 1997; Françoise Guénette, animatrice du débat; Gilbert Lavoie, chroniqueur politique et coordonnateur des bureaux politiques au quotidien *Le Soleil*; Louise Quesnel, professeure émérite et professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval et Yvan Lamonde, philosophe et historien, professeur à l'Université McGill et auteurs de nombreux ouvrages et articles participent à une table ronde dont le thème principal est « Québec est-elle une capitale? »

politique municipale. Les fusions ont été une opération malheureuse. Un malaise assaille Québec à la suite de ces fusions qui est illustré par les victoires d'Andrée Boucher et de Régis Labeaume à la mairie de Québec, élus par la banlieue. Il faudrait rebâtir la ville de Québec et développer une nouvelle solidarité, a affirmé Denis Vaugeois.

Québec, capitale impériale, coloniale, provinciale et nationale

Le thème de cette table ronde, animée par la journaliste Françoise Guénette, a cherché à définir Québec en tant que capitale politique et historique et dans ses relations avec Montréal et l'ensemble du Québec. Madame Guénette a posé trois questions aux invités : 1. Québec est-elle une capitale?; 2. La ville a-t-elle les attributs d'une capitale?; 3. Quel est l'avenir de Québec?

Les participants étaient Gilles Gallichan, bibliothécaire et historien à l'Assemblée nationale du Québec, et l'un des auteurs de l'ouvrage *Québec, quatre siècles d'une capitale*; Pierre-F. Côté, directeur général des élections de 1978 à 1997 et président de la Commission de la représentation électorale de 1983 à 1997; Gilbert Lavoie, chroniqueur politique et coordonnateur des bureaux politiques au quotidien *Le Soleil*; Louise Quesnel, professeure émérite et professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval, et Yvan Lamonde, philosophe et historien, professeur à l'Université McGill et auteurs de nombreux ouvrages et articles.

De ce débat, il ressort les points suivants :

- **Québec est-elle une capitale?**

Tous les conférenciers ont évidemment répondu « oui » à la question. Gilles Gallichan a montré comment, sous la période de l'Union, alors que Québec n'était pas capitale, les gens de Québec se sont questionnés sur le statut de leur ville. Québec pouvait difficilement se définir sans son rôle de capitale politique. Pour Pierre-F. Côté, Québec est certainement la capitale de la nation québécoise, mais est-elle pour autant la capitale d'un État? Québec est une capitale, cela se voit sur la Grande Allée, affirme Louise Quesnel. Mais il faudrait que cela se voit également ailleurs dans la ville. La région de la capitale doit faire cohabiter ses diverses composantes. Québec est le symbole de la francophonie et de la culture de l'un des deux peuples fondateurs du Canada. Gilbert Lavoie met l'accent sur les contraintes économiques qui ne favorisent pas Québec. Elle n'est souvent capitale que de nom, car Montréal est le principal pôle économique, scientifique, financier et culturel du Québec. Yvan Lamonde décrit le paradoxe de Québec qui est encore une capitale, malgré son faible poids démographique et malgré la perte de son statut de capitale du Canada en 1840.

- **Québec a-t-elle les attributs d'une capitale?**

Gilles Gallichan considère que les contraintes de la géographie, qui étaient un avantage à l'époque de Champlain, ont desservi Québec après 1850. Le développement économique se fait dans la région de Montréal en raison, en bonne partie, des moyens de transport. Pierre-F. Côté insiste sur l'importance de recevoir les visiteurs étrangers dans la capitale : ce qui se fait de plus en plus selon lui. La question d'une résidence pour le premier ministre est importante pour la fonction de capitale. Le premier ministre doit résider dans la capitale. Pour Louise Quesnel, il ne fait pas de doute que Québec a tous les attributs d'une capitale; elle a un territoire et une agglomération digne d'une capitale. Mais l'unité entre Québec et sa banlieue n'est pas encore faite. La ville et la banlieue n'ont pas d'atomes crochus. Gilbert Lavoie met l'accent sur la concentration des médias à Montréal. Il manque cruellement un journal qui rejoindrait les Québécois de Hull à Chandler. Québec est capitale parce qu'elle a une tradition de capitale, constate Yvan Lamonde. Elle est à l'image de la nationalité canadienne-française et elle lui donne encore aujourd'hui un sens. Québec est la capitale de la mémoire, de notre ancienne homogénéité culturelle et de la tradition.

- **Quel est l'avenir de Québec comme capitale?**

Gilles Gallichan considère l'avenir de Québec avec optimiste. Il voit plusieurs aspects positifs dans la rivalité Québec-Montréal qui est loin d'être stérilisante. Chaque ville a sa place et son rôle à jouer dans un partage harmonieux des responsabilités. La ville de Québec a de merveilleux atouts pour se développer dans l'avenir comme le savoir, la culture et la recherche scientifique. Pour Pierre-F. Côté, il ne faut pas « muséifier » la ville, mais en faire une véritable capitale vivante. La population de Québec n'a pas encore la fierté de vivre dans une capitale. Elle doit modifier son image et la façon dont elle est perçue. Louise Quesnel considère que la ville de Québec et sa région doivent cohabiter harmonieusement. Il faut éviter de trop centraliser le pouvoir et le ramener à la base. Les conseils de quartier pourraient contribuer à le faire. Elle déplore l'absence de consensus régional sur la mission étatique de la capitale. Les diverses composantes doivent être partenaire d'un projet, d'une mission commune. Il faut absolument que sur la scène municipale, on accepte la diversité des points de vue et que l'on débatte démocratiquement des questions. La ville et la banlieue doivent apprendre à mettre en valeur le patrimoine culturel et à partager l'espace politique, économique et architectural. Il faut que la répartition des coûts de fonctionnement de la capitale fasse consensus. Le fait que Québec soit capitale exacerbe les contraintes auxquelles toute ville doit faire face. Il n'est pas souhaitable que la capitale domine à tous les points de vue. Selon elle, la division du pouvoir économique et politique entre Montréal et Québec a du bon puisqu'elle impose une distance entre ces deux pouvoirs.

Gilbert Lavoie ne croit pas aux menaces de voir la capitale se retrouver ailleurs, mais Québec doit développer ses propres forces. Le Québec n'est pas assez décentralisé. Heureusement qu'il y a trois pôles importants : Québec, Montréal et Gatineau. Ce serait tragique si toutes les fonctions se retrouvaient dans une seule ville. Quant à l'avenir de Québec, il considère que les gens de la région doivent se doter d'un leadership fort en élisant des gens d'envergure. Par ailleurs, la région doit être opportuniste et profiter de ses avantages politiques. Elle doit innover, car il y a beaucoup de talents à Québec.

Yvan Lamonde constate une désarticulation regrettable du Québec avec une métropole omniprésente, mais aussi bien différente du reste du Québec. Québec est le point de rencontre entre l'est et l'ouest du Québec. Les gens de l'ouest du Québec se demandent si la capitale saisit bien les problèmes qui ne sont pas les siens comme le défi linguistique. Parfois, la capitale tarde à réagir face à certains problèmes. La décentralisation est nécessaire. Il voit dans la rivalité Québec-Montréal une tension créatrice. Dans l'avenir, Québec doit continuer d'investir dans les activités symboliques comme elle le fait avec les célébrations du 400e et avec l'aménagement du fleuve qu'elle offre à tous les Québécois.

Ce qui ressort du débat, c'est que Québec a tous les attributs d'une capitale, qu'elle est une capitale et que son avenir doit reposer sur le développement de la culture, sur sa dimension symbolique en tant que foyer d'une nation. La rivalité Québec-Montréal, qui est là pour rester, est même souhaitable dans la mesure où les deux villes sont complémentaires. Il est important d'avoir au Québec plusieurs pôles économiques ou culturels répartis entre Montréal, Québec et les régions. Mais il est aussi important d'avoir un centre politique qui s'impose autour de la capitale, même si les services de l'État sont présents sur tout le territoire.

LE DRAPEAU DE LA TOUR CENTRALE DE L'HÔTEL DU PARLEMENT AVANT 1948

Alain Gariépy
Section de la gestion des archives
et des objets patrimoniaux
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'année 2008 marque le 60e anniversaire de l'adoption du drapeau officiel du Québec. En effet, le fleurdelisé flotte sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement depuis le 21 janvier 1948. Ce jour-là, après plusieurs années de discussions[1], Maurice Duplessis annonce à l'Assemblée législative que la province de Québec vient de se doter d'un drapeau officiel. Selon plusieurs sources, le fleurdelisé remplaça alors l'*Union Jack*, drapeau britannique. Toutefois, un témoin de l'époque affirmait, en 2000, qu'il avait plutôt délogé le *Red Ensign*, qui était alors le drapeau officiel du Canada. Cet article vise à faire le point sur cette question.

Alors que nous avons toujours pensé que le fleurdelisé avait succédé à l'*Union Jack* sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement, le témoignage du journaliste Cyrille Felteau vient semer un doute sur la véritable identité du drapeau qui fut remplacé le 21 janvier 1948 :

> Par un hasard encore inexpliqué après plus de cinquante ans, je me trouvais aux abords de la tour centrale du Parlement de Québec au moment où le fameux fleurdelisé de Duplessis était hissé au sommet du mât, délogeant de là le fameux *Red Ensign* qui y trônait depuis belle lurette, c'est-à-dire depuis la construction du Parlement, dans les années 1880... C'était le 21 janvier 1948, il y a donc plus de cinquante ans. Pourtant, je m'en souviens presque comme si c'était hier[2].

En menant une recherche sur la question, il est permis de douter de l'exactitude des souvenirs de Cyrille Felteau. En effet, plusieurs sources écrites contredisent cette affirmation. D'abord, le 19 mars 1947, dans sa motion invitant « le gouvernement du Québec à arborer sans délai, sur la tour centrale de son hôtel, un drapeau nettement canadien et qui symbolise les aspirations du peuple de cette province », le député René Chaloult affirmait :

> Tous les pays civilisés possèdent un drapeau. Seul, le Canada n'a pas de drapeau. La province de Québec est la seule province canadienne qui n'a pas d'emblème national et, en ce moment, c'est l'*Union Jack*, l'emblème de l'Angleterre, du conquérant, qui flotte sur la tour du parlement. Cette motion a pour but de donner au moins à la province de Québec un drapeau national[3].

De même, les auteurs de l'ouvrage *Fleur de lys. D'hier à aujourd'hui* (1997) soutiennent, sans citer leurs sources, que le premier ministre Duplessis a refusé « de faire arborer au-dessus du Parlement » la nouvelle version du *Red Ensign* adoptée par la Chambre des Communes le 11 juillet 1946[4].

Par ailleurs, trois jours après l'historique journée, le journaliste Henri Dutil écrivait ceci :

> Deux drapeaux différents flotteront à certaines heures du jour sur les tours du Parlement, l'*Union Jack* et le *fleurdelysé*. Le drapeau anglais est hissé sur la tour de la Grande-Allée chaque fois que Son Excellence lieutenant-gouverneur, sir Eugène Fiset, entre à son bureau. On enlève ce drapeau dès que le représentant de Sa Majesté dans la province de Québec a quitté le Parlement. L'autre, celui que l'on a choisi cette semaine comme emblème distinctif de la province de Québec, est attaché au mât de la tour qui surplombe les deux Chambres. Cette cérémonie a lieu tous les jours à 8 heures du matin. À 4 heures de l'après-midi, on enlève le fleurdelysé[5].

Malgré les nombreuses sources écrites avançant que le fleurdelisé a remplacé l'*Union Jack*, nous n'avions jamais pu trouver une preuve photographique. En fait, peu de photographies montrent avec clarté

(Image 1)
Carte postale de l'hôtel du Parlement imprimée en Allemagne et distribuée par Novelty Mfg. & Art de Montréal vers 1920.
Collection de l'auteur

le drapeau déployé sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement avant 1948. Une des rares, une carte postale, montre l'*Union Jack* (Image 1). On sait par contre que les photos qui servent à imprimer les cartes postales peuvent avoir été retouchées comme c'est parfois le cas (Image 2)[6].

Toutefois, une photographie originale (Image 3), découverte récemment, apporte cette preuve. Ce cliché, de format 25 cm x 20 cm, a été réalisé pour la compagnie

(Image 2)
Bel exemple d'une carte postale retouchée par l'éditeur. Remarquez la disproportion des drapeaux par rapport aux tours. Imprimée aux États-Unis pour la Librairie Garneau avant 1912.
Collection de l'auteur

(Image 3)
L'hôtel du Parlement vers 1945. Photographie, format 25 cm x 20 cm, réalisée pour la compagnie Canadien Pacifique. Elle fait partie d'une série de photographies du même format sur la ville de Québec. Collection de l'auteur

Canadien Pacifique. Elle fait partie d'une série de photographies du même format sur la ville de Québec. Bien qu'elle ne soit pas datée, nous estimons qu'elle fut prise vers 1945. On y distingue clairement l'*Union Jack* flottant sur la tour centrale.

En conclusion, il n'y a plus de doute sur l'identité du drapeau qui était déployé sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement avant le 21 janvier 1948. Les sources écrites et la photographie du Canadien Pacifique viennent définitivement clore la question et attester que c'était bel et bien l'*Union Jack*.

---

1. Pour en savoir plus sur les débats entourant l'adoption du drapeau fleurdelisé, voir : Hélène-Andrée Bizier et Claude Paulette, *Fleur de lys. D'hier à aujourd'hui*, Montréal, Art Global, 1997, p. 129 à 134.
2. Cyrille Felteau, *Un journaliste dans son siècle*, Montréal, Les Éditions Varia, 2000, p. 136.
3. Assemblée nationale, *Débats reconstitués*, 19 mars 1947, version préliminaire.
4. Hélène-Andrée Bizier et Claude Paulette, *op. cit.*, p. 132.
5. Henri Dutil, « Deux drapeaux », *Le Soleil*, 24 janvier 1948. À noter que les lieutenants-gouverneurs du Québec ont leur drapeau particulier depuis 1952. Ce drapeau a dû être déployé sur la tour Grande Allée de l'hôtel du Parlement entre 1952 et 1979, date du déménagement du Cabinet du lieutenant-gouverneur à l'édifice André-Laurendeau. Voir sur ce sujet : Frédéric Lemieux, Christian Blais et Pierre Hamelin, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants gouverneurs*, Québec, PUQ, 2005, p. 340-341 et 361.
6. Voir aussi sur ce sujet : Gaston Deschênes, « Le drapeau rouge », dans : *Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes*, Éditions MultiMondes, 2005, p. 298-299.

CHARLES HUOT ET *LE DÉBAT SUR LES LANGUES*[1]

Joanne Chagnon
Historienne de l'art

« On a commandé à Hébert de belles statues : qu'on nous donne aussi de belles peintures! Ce ne sera pas de l'argent mal placé : l'art est le vernis d'une nation, et c'est par ses peintres, ses statuaires et ses poètes qu'un peuple vit longtemps[2]. » Encouragez les arts et engagez des peintres pour orner le nouvel hôtel du Parlement, réclame Louis Fréchette à l'automne 1890, deux mois après le dévoilement de *La Halte dans la forêt* et du *Frontenac* de Louis-Philippe Hébert (1850-1917)[3]. Ces sculptures représentent les premières réalisations d'un ensemble prévu pour embellir la façade de l'édifice conçu par l'architecte Eugène-Étienne Taché (1836-1912) et dont la construction s'est terminée en 1886[4]. Maintenant, il faut des tableaux pour décorer l'intérieur du Palais législatif et Fréchette suggère d'y employer Eugène Hamel (1845-1932) et Charles Huot (1855-1930)[5]. Hamel, qui détient la commande des portraits des présidents de l'Assemblée législative, a déjà présenté un projet qui n'a toutefois pas retenu l'attention des politiciens[6]. Quant à Huot, il connaît un début de carrière éclatant avec les cinq grandes toiles qu'il vient à peine d'installer à la voûte de l'église Saint-Sauveur de Québec[7]. Louis Fréchette n'aura cependant pas la satisfaction de voir sa demande entendue, puisqu'il est décédé lorsque le gouvernement signe un contrat avec Charles Huot vingt ans plus tard.

Une commande convoitée

La perspective d'obtenir une commande publique aussi prestigieuse a pour effet de stimuler de nombreux artistes, qui multiplient durant cette période les compositions à caractère historique en espérant décrocher ainsi le lucratif contrat. Les propositions ne soulèvent toutefois pas l'enthousiasme de la classe politique et les superbes cadres déjà installés en 1886 dans les deux salles du Palais législatif resteront vides bien longtemps. Pourtant, certaines ententes sont presque conclues, comme celle intervenue en 1890 entre le député de

Charles Huot installé sur un échafaudage alors qu'il retouche la toile *Je me souviens*, qui orne le plafond de la salle de l'Assemblé nationale
Source : Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française
Collection : Assemblée nationale

Chambly, Raymond Préfontaine, et Charles Alexander (1864-1915) voulant que ce dernier réalise un tableau, *L'Assemblée des six comtés*, sur le fameux rassemblement des Patriotes tenu à Saint-Charles-sur-Richelieu en 1837[8]. Le gouvernement d'Honoré Mercier est cependant défait en 1892 et le nouveau premier ministre, jugeant l'œuvre trop « révolutionnaire », refuse d'en prendre possession. En 1901, aucune toile n'ayant encore été acquise, le gouvernement décide finalement d'agir, comme le laisse entendre un article de *La Presse* du 3 décembre :

> AUX ARTISTES. Le gouvernement de la province de Québec vient de décider d'ouvrir un concours, entre nos peintres, pour un tableau historique qui devra orner la salle des délibérations de l'Assemblée législative. Le montant alloué au paiement de cette toile, de 25 pieds x 12 sera, dit-on, de $ 2,000.

[...] On nous assure que le nombre de concurrents sera considérable et que MM. Jos Saint-Charles, Henri Beau, Franchère, Dyonnet et Suzor Côté sont déjà à l'ouvrage[9].

Sans qu'il y ait eu véritablement de concours, Henri Beau (1863-1949) réussit néanmoins à faire acheter par le gouvernement son *Arrivée de Champlain à Québec*, installée en 1903 dans la salle du Conseil législatif. Le tableau ne fait toutefois pas l'unanimité et les critiques s'accumulent sur les anachronismes historiques et les maladresses de la composition, au point où l'œuvre sera remplacée en 1930 et envoyée quelques années plus tard au nouveau Musée de la province, l'actuel Musée national des beaux-arts du Québec[10].

Curieusement, durant toute cette période, Charles Huot ne semble pas particulièrement intéressé à obtenir une commande du gouvernement. Pourtant, il y a ses entrées, comme le constate, en mai 1898, le journaliste Ulric Barthe :

> L'autre jour, comme je perambulais [sic] dans les corridors du Parlement, je me trouvai face à face avec cet artiste [Huot], qui avait l'air tout à fait chez lui dans ce palais de la bureaucratie. Je faillis le prendre pour un « employé civil ». Il m'apprit qu'il avait en effet son atelier dans une pièce vacante du Palais Législatif, grâce à l'obligeance de l'hon. Jules Tessier, orateur de l'Assemblée législative[11].

À ce moment, Huot peint donc à l'hôtel du Parlement ses tableaux religieux et ses scènes de genre inspirées de l'île d'Orléans dont les touristes américains sont friands. Nous ne savons toutefois pas depuis quand il y est installé ni combien de temps il profita de ce privilège. Quoi qu'il en soit, du 10 au 21 mai 1900, l'artiste y tient une exposition solo d'une centaine d'œuvres, car « les autorités ont gracieusement mis à sa disposition deux salles du Palais législatif au premier étage[12] ». Un portrait retient l'attention dans cet ensemble : celui de son ami et ancien confrère de classe, l'historien et homme politique Thomas Chapais. En fait, les deux hommes collaboreront aux fêtes du tricentenaire de Québec, en 1908, Chapais en tant que conseiller historique et Huot comme dessinateur des costumes pour les figurants des spectacles historiques et pour certains travaux d'ornementation[13].

Le Débat sur les langues

Est-ce la commémoration de la fondation de Québec, avec ses spectacles à grand déploiement, ses célébrations des héros nationaux et des faits historiques marquants, qui ranime l'intérêt de doter la salle de l'Assemblée législative d'un tableau d'histoire? Nous n'en savons rien. Toujours est-il qu'au début de l'année 1910, des rumeurs circulent selon lesquelles le gouvernement voudrait confier à Charles Huot un tel contrat[14]. Les réactions ne se font pas attendre : Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté (1869-1937) demande qu'un concours soit ouvert, Henri Beau soutient qu'il est le plus qualifié pour répondre aux exigences de ce projet, tandis que Joseph Saint-Charles (1868-1956) soumet une proposition de sculptures pour orner les niches qui flanquent le trône de l'orateur. Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics, s'empresse de les rassurer à la fin d'avril quant à la transparence de la procédure à venir. Cela n'empêche toutefois pas Thomas Chapais, l'architecte Taché et le registraire du Secrétariat de la province, Ernest Myrand, de lui présenter un rapport, le 10 juin 1910, qui laisse supposer que les jeux sont faits :

> Conformément à votre désir nous avons étudié les deux esquisses d'un tableau ayant pour sujet : Une séance de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada [...]. L'une de ces esquisses a été présentée par monsieur Joseph St-Charles, artiste, de Montréal, l'autre, par monsieur Charles Huot, artiste, de Québec. Après en avoir discuté les mérites respectifs, nous en sommes arrivés à la conclusion unanime de vous recommander l'esquisse de monsieur Charles Huot[15].

Chapais, l'ami de toujours, et Eugène-Étienne Taché, celui qui avait assumé la présidence du comité de souscription permettant à Huot d'aller étudier à Paris en 1874[16], assurent au peintre de Québec,

Source: Bernard Vallée, Collection Assemblée nationale

devenu depuis un artiste reconnu et apprécié de ses contemporains, le contrat le plus prestigieux qu'un peintre puisse alors espérer. Saint-Charles ne se formalise pas, il obtient la commande des deux sculptures mentionnées précédemment (aujourd'hui disparues[17]) tandis qu'Huot signe un contrat de 5 000 $, le 16 août 1910, pour la réalisation d'une murale, sans que d'autres protestations s'élèvent[18].

Le thème choisi pour la toile, le fameux débat sur les langues qui eut lieu en Chambre le 21 janvier 1793, avait tout pour plaire aux politiciens avec sa haute teneur symbolique. On se souviendra que le Parlement a d'abord siégé dans l'ancien Palais épiscopal situé dans l'actuel parc Montmorency. Lors de l'ouverture des premiers travaux de la Chambre, la question du choix de l'orateur soulève déjà la controverse entre les députés canadiens et britanniques; les francophones l'emportent, un des leurs est nommé. Un comité est ensuite formé pour établir les règlements de la Chambre et l'on s'entend pour que tous les textes soient écrits dans les deux langues, jusqu'à ce que le député John Richardson propose un amendement voulant que seul le texte anglais ait force de loi. Un vif débat pour la reconnaissance de la langue française s'ensuit. C'est l'intensité de ce moment que le peintre va saisir dans son œuvre. Bien qu'il ne soit pas possible de le prouver, il est probable que le sujet ait été suggéré à Huot par Thomas Chapais, qui avait l'expertise nécessaire pour conseiller l'artiste et orienter ses recherches historiques. Quoi qu'il en soit, Huot présente une esquisse au gouvernement, à la fin de janvier 1911, où les détails ne sont pas encore définis mais où la structure formelle est en place car la description faite à l'époque par Hormisdas Magnan démontre bien que le peintre a déjà clairement arrêté sa composition :

> Au centre est la Chambre d'Assemblée. Les députés, en costume du temps de la Révolution, perruques blanches, etc. entourent une longue table. Ils se tiennent par groupe assis et debout. Ils paraissent en proie à une vive agitation. On voit quelques chaises renversées. [...] Un orateur, M. de Lotbinière, d'un geste impérieux revendique fièrement l'usage de sa langue maternelle. Le courageux tribun est debout en face du trône présidentiel où siège M. J. A. Panet, et que ses compatriotes ont élu après une lutte très vive.

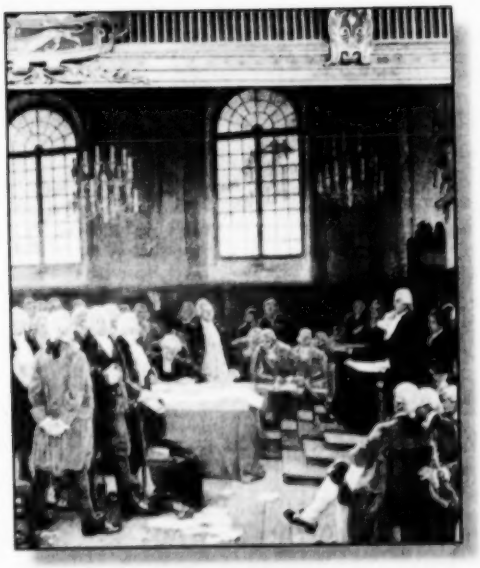

Un détail, derrière la fenêtre, on y voit le château Saint-Louis. Source: Bernard Vallée Collection Assemblée nationale

> On voit au bout opposé de la table un groupe de députés anglais. [...] Du côté opposé au trône, on voit une galerie bien garnie de spectateurs.

L'auteur a admirablement bien tiré parti de l'intérieur de la chapelle de l'Évêché[19].

L'esquisse acceptée par le gouvernement, Huot part en France, au printemps 1911, pour effectuer des recherches historiques. Il fait de même au pays en s'adressant aux familles des descendants, ce qui lui permet de retracer dix portraits des cinquante députés qui composaient alors la Chambre[20]. Cette volonté de rigueur n'empêche cependant pas l'artiste de prendre une certaine liberté en représentant le château Saint-Louis et la Citadelle dans les ouvertures des fenêtres, comme le signale l'historien de l'art Robert Derome :

> En fait, de ce côté on devrait voir les jardins du Séminaire. Le pittoresque Château créait un effet spectaculaire qui permettait une heureuse métaphore picturale : symbole du pouvoir colonial anglais mais rappel de l'ancien régime, cette ambivalence s'accorde bien avec l'objet des débats qui est la survie de la langue française malgré la puissance politique britannique. La représentation de la Citadelle est pour sa part anachronique puisque sa première pierre n'a été posée qu'en 1820[21].

De retour à Québec en novembre 1911, Huot s'installe dans les locaux de l'École technique en vue de tracer son ébauche sur la toile[22]. Au début de l'année 1913, l'artiste se transporte à l'hôtel du Parlement, où il marouffle la toile sur le mur au-dessus du fauteuil du président afin de la peindre sur place[23]. L'œuvre est terminée le 1er novembre de la même année[24].

Le succès est retentissant et Huot écrit à un ami en décembre : « Je n'entends que des éloges de toutes parts[25] », avant de signaler qu'il va obtenir une nouvelle commande. De fait, on lui demande une grande toile pour orner le plafond de la salle de l'Assemblée législative. C'est le *Je me souviens* qui est dévoilé en 1920. Une dernière commande du gouvernement en 1926 vient confirmer le statut d'« Huot qu'on appelle à bon droit notre peintre national[26] ». Cette fois, l'administration a décidé de remplacer le tableau d'Henri Beau qui décore la salle du Conseil législatif par une représentation du premier gouvernement civil en Nouvelle-France : *Le Conseil souverain* qui est toujours en place.

L'esthétique conservatrice d'Huot s'inscrit dans le courant de la peinture d'histoire développé à la fin du XIXe siècle en France, un genre qui a répondu aux attentes de ses contemporains. Depuis, l'académisme des œuvres de l'artiste a souvent fait l'objet de critiques qui demanderaient à être réévaluées à la lumière des recherches et des conceptions récentes de l'histoire de l'art. Il demeure que Charles Huot conserve l'honneur et le privilège d'être le seul peintre d'histoire à être représenté à l'hôtel du Parlement avec des œuvres monumentales qui assurent sa postérité.

1. Extrait du texte de Joanne Chagnon, « Charles Huot la peinture d'histoire à l'hôtel du Parlement », *Québec, une ville et ses artistes*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2008, p. 228-239.
2. Louis Fréchette, « À propos de peinture », *L'Electeur*, Québec, 27 novembre 1890, p. 1.
3. Sur Hébert, voir *Louis-Philippe Hébert*, cat. d'exposition sous la dir. de Daniel Drouin, Québec, Musée du Québec et Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2001, 413 p.
4. Voir Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Publications du Québec, 1986, 204 p.
5. Pour une biographie sur Charles Huot voir : Joanne Chagnon, « Huot Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec/Toronto, les Presses de l'Université Laval/University of Toronto, vol. XV, 2005, p. 554-557.
6. Sur les projets de tableaux et les peintures de l'hôtel du Parlement, voir Robert Derome, « Charles Huot et la peinture d'histoire au Palais législatif de Québec (1883-1930) », *Bulletin – Galerie nationale du Canada*, Ottawa, n° 27 (1976), p. 5-7, et L. Noppen et G. Deschênes, *op. cit.*, p. 156.
7. Sylvain Allaire, « Les tableaux de Charles Huot à l'église Saint-Sauveur », *Bulletin annuel - Galerie nationale du Canada*, Ottawa, n° 2 (1980), p. 17-30.
8. Mario Béland, « Un destin inachevé : L'Assemblée des six comtés », *Cap-aux-Diamants*, Québec, n° 30 (été 1992), p. 30-34.
9. Cité dans R. Derome, *loc. cit.*, p. 7.
10. Pierre L'Allier, *Henri Beau, 1863-1949*, cat. d'exposition, Québec, Musée du Québec, 1987, p. 74-75.
11. Ulric Barthe, « Un atelier d'artiste », *La Semaine commerciale*, Québec, 6 mai 1898, p. 9-10.
12. J. E. Prince, « Un artiste canadien. M. Charles Huot et son œuvre », *Le Courrier du Canada*, Québec, 9 mai 1900, p. 2.
13. « Costumes historiques », *L'Action sociale*, Québec, 22 juillet 1908, p. 4; lettre de Thomas Chapais à Charles Huot, 8 juillet 1908 (Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Fonds Charles Huot, P24/1/4).
14. Pour plus de détails, voir R. Derome, *loc. cit.*, p. 9.
15. Cité dans *ibid.*
16. *Le Journal de Québec*, 30 mai 1874, p. 3.
17. Gaston Deschênes, « Deux statues disparues », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, Québec, vol. 22, n° 4 (décembre 1993), p. 3-5.
18. R. Derome, *loc. cit.*, p. 9-10.
19. Hormisdas Magnan, « Le premier Parlement », *L'Action sociale*, Québec, 2 février 1911, p. 6.
20. « Un gigantesque travail artistique se poursuit à l'Assemblée législative », *La Presse*, Montréal, 8 avril 1913, p. 2; voir aussi R. Derome, *loc. cit.*, p. 31.
21. R. Derome, *loc. cit.*, p. 26.
22. « Le grand tableau de l'Assemblée législative », *L'Événement*, Québec, 16 novembre 1911, p. 8.
23. *La Presse*, 8 avril 1913, p. 1.
24. Hormisdas Magnan, « Le premier Parlement canadien », *La Vérité*, Québec, 1er novembre 1913, p. 114.
25. Cité dans R. Derome, *loc. cit.*, p. 12; voir aussi p. 17-21, pour une revue critique de l'œuvre.
26. *La Presse*, 13 novembre 1920, p. 14.

À VOTRE AGENDA ✓

Les entretiens Pierre-Bédard

• ***Colloque Duplessis, son milieu, son époque***

À Trois-Rivières les 17 et 18 septembre 2008 et à Québec le 25 septembre 2008.

Ce colloque veut faire le point sur ce que nous connaissons de Duplessis, son milieu et son époque et susciter de nouvelles recherches.

Vous pouvez vous informer auprès de monsieur Éric Bédard (Bedard.Eric@teluq.uqam.ca) et de madame Lucia Ferretti (Lucia.Ferretti@uqtr.ca)

• ***La gouvernance en Nouvelle-France***

Un colloque organisé par la Société du patrimoine politique du Québec aura lieu à Québec le 26 septembre 2008 à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement, 1045 rue des Parlementaires.

LE REGARD DE JEAN-CLAUDE LÉGARÉ SUR LA CAPITALE EN 1672

Christian Blais et Gilles Gallichan
Projets spéciaux
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

En marge de la réalisation du livre *Québec: quatre siècles d'une capitale*, l'Assemblée nationale a commandé deux toiles historiques qui ont été réalisées par l'artiste-peintre Jean-Claude Légaré. La première, représente l'arrivée du gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac, à Québec à l'automne 1672; la seconde, met en scène une séance de la dernière session du Parlement du Bas-Canada en 1837. Ces compositions sont des vues de l'esprit, sorties de l'imagination de l'artiste comme de nombreux autres tableaux d'histoire. Néanmoins, le travail de Légaré s'appuie sur une solide documentation et une recherche minutieuse.

Pour mieux apprécier les multiples détails qui composent ces reconstitutions, nous donnons ici un aperçu des principales étapes ayant mené à la conception de la toile «L'arrivée de Frontenac à Québec, 1672.»

L'arrivée de Frontenac à Québec, 1672

Au départ, il fallait éclairer deux questions préalables à la genèse de ce tableau. Puisque cette scène se déroule dans la basse-ville de Québec, nous devions d'abord trouver à quoi pouvait ressembler la capitale de la Nouvelle-France à l'automne de 1672. En second lieu, pour rendre vraisemblable le cérémonial entourant

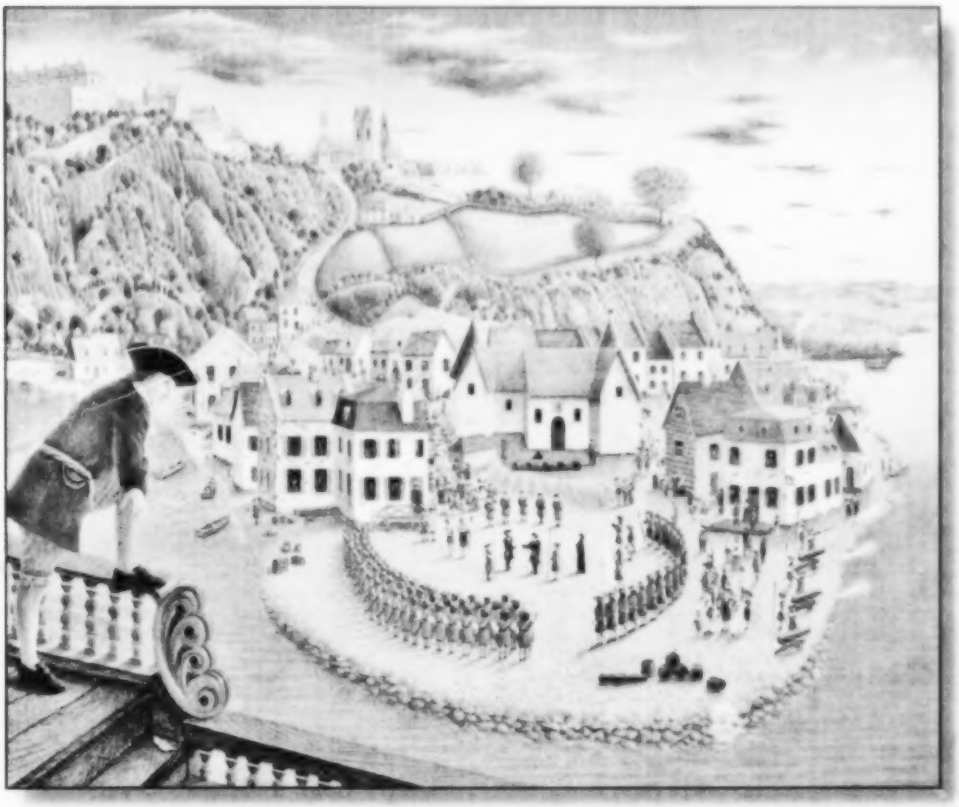

L'arrivée de Frontenac à Québec à l'automne 1672, œuvre de l'artiste peintre Jean-Claude Légaré
Source : Jean-Claude Légaré

l'accueil d'un nouveau gouverneur dans la colonie, il nous fallait documenter le protocole entourant un tel événement.

Pour recréer le décor d'antan, *La Ville haute et basse de Quebek en la Nouvelle France*, une carte datant de 1670, soit deux années seulement avant l'arrivée de Frontenac, a été d'un précieux secours[1]. Cette carte, dessinée à la plume fine, est conservée à Aix-en-Provence, au Centre des archives d'outre-mer. À partir d'une image numérisée, nous avions une indication nette de la disposition des bâtiments. Nous

La ville haute et basse de Québec en la Nouvelle-France, 1670. Sur cette carte, en plein cœur de la basse-ville, on distingue le magasin du roi là où est située aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires. Cette carte ancienne a servi de modèle à Jean-Claude Légaré pour illustrer la ville de Québec en 1672. Source : Centre d'archives d'outre-mer (France), 03 DFC 343A

pouvions aussi dessiner, à grands traits, les rives du fleuve Saint-Laurent à cette époque.

Un autre document du XVII[e] siècle, également conservé au Centre des archives d'outre-mer, nous a livré un menu détail. Sur la *Couppe sur la ligne A, B, C, marqué sur le plan de Quebec* – coupe allant du Saint-Laurent au château Saint-Louis en passant par la basse et haute ville de Québec – il y a d'énormes pierres qui jonchent le sol près du rivage[2]. Légaré n'a pas manqué de les reproduire. Ce dessin à la plume rehaussé de lavis datait de 1685. On pouvait tout de même imaginer que ces pierres étaient là lors de la venue de Frontenac.

Au centre de la toile, le regard se pose naturellement sur le plus important bâtiment de la basse-ville : le magasin du roi. Cette bâtisse était la seconde habitation mise en chantier par Samuel de Champlain en 1624. Cette habitation avait été incendiée sous la domination des frères Kirke entre 1629 et 1631. Sur ces fondations en ruine, en 1633, Champlain avait entrepris la construction d'un magasin. La carte de 1670, mentionnée précédemment, montre par ailleurs les pourtours de ce bâtiment; on y voit aussi une batterie de cinq canons, un petit magasin de poudre ainsi qu'un bras de terre sur lequel sera plus tard construite la batterie royale. Au cours de l'été 2007, nous sommes allés sur les lieux pour mesurer l'espace occupé par ce bâtiment. Sur le pavé qui entoure l'église Notre-Dame-des-Victoires, à place Royale, on peut voir les contours de cette bâtisse, dont les fondations, enfouies dans le sol, ont été mises à jour par les archéologues en 1988. Enfin, dans un mémoire daté de 1680 – dans lequel M[gr] François de Laval demande que le roi accorde « une place appelée le vieux magasin du roi » pour y construire une chapelle –, on retrouve un dessin de l'édifice en ruine[3]. Légaré disposait donc de plusieurs sources croisées pour faire renaître cet espace.

Pour peindre le château Saint-Louis et le Cap-aux-Diamants, Légaré s'est inspiré de la carte du fort Saint-Louis de Québec de Jean-Baptiste-Louis Franquelin[4]. Ce dessin à la plume fine date du 25 octobre 1683. L'on sait que le château avait été construit en 1647 et que cette grande bâtisse de pierre comptait déjà cinq cheminées. Il fut complété à l'époque de Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, gouverneur de 1648 à 1653. Il subira quelques retouches

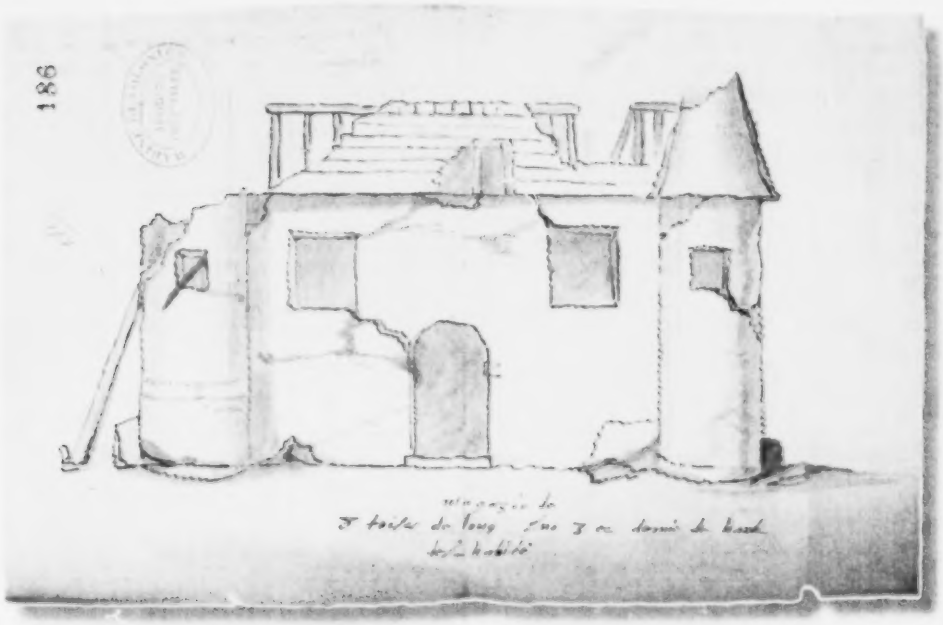

Le vieux magasin de Québec en ruine, vers 1681. Ce dessin a servi de modèle pour reconstituer le magasin du roi qui se trouve au centre de la basse-ville.
Source : Centre d'archives d'outre-mer (France), COL C11A 5/FOL. 186

après 1672 pour être ensuite agrandi aux deux extrémités avant 1683.

En ce qui a trait à la conception de la haute-ville, une fois encore, la carte de 1670 a été fort utile. La côte de la Montagne servait de point de repère pour mettre les éléments en place. Sur l'emplacement de l'actuel parc Montmorency, on distingue d'abord le premier cimetière de Québec. Juste en haut, se trouve la maison de l'intendant Jean Talon, maison qui servira à loger ses successeurs jusqu'en 1685. À l'est, sur le haut de la falaise, on distingue des terrains clôturés et une croix. L'artiste a donc intégré ces éléments à sa composition : «Le paysage de façon générale est le même qu'aujourd'hui, en faisant abstraction des bâtiments et de la végétation qui a changé. La grande topographie est toujours là. J'ai interprété et « renaturalisé » le tout à l'image de ce que cela pouvait être à l'époque.»

Pour les clochers qui couronnent la haute-ville, Légaré s'est servi d'une autre vue de Franquelin[5]. Il a toutefois rajeuni quelque peu ce modèle datant de 1688. Par exemple, sur la toile, l'édifice du Séminaire de Québec n'est pas dans le même état d'avancement que celui sur le dessin de Franquelin.

L'artiste avait ensuite la lourde tâche de donner vie au paysage. Ses lectures sur l'arrivée de Frontenac ont éveillé «cette vision de fin de journée de la mi-octobre; c'était sans contredit l'été indien qui depuis toujours est un moment phare dans l'automne québécois. C'est le moment le plus coloré de cette belle nature, c'est le départ des oies pour les pays chauds, c'est aussi la fin des récoltes et la préparation pour affronter les durs hivers.» La lumière et les couleurs d'automne, les cordes de bois en prévision de l'hiver et les cheminées fumantes; tout en somme pour animer la scène. Au premier regard, les charmes de cette ville du XVII[e] siècle nous envoûtent, mais en y regardant de plus près, on peut déceler l'usure du temps. Ici, c'est un volet qui est chancelant; là-bas, le crépi qui se lézarde. Çà et là, on peut voir des galeries de bois qui entravent le chemin, galeries qui seront au banc des accusés plus tard, comme étant responsables de la propagation de l'incendie de la basse-ville en 1682. Cette petite ville coloniale n'est pas sans défauts. Frontenac lui-même rapporte, dans une lettre adressée au ministre Colbert en 1673, qu'il était nécessaire, afin d'embellir la ville de Québec, « qu'on prenne plus de soin qu'on a fait jusqu'ici des alignements des maisons qu'on y construira »[6]. Il lui semble que chacun a construit sa maison « selon son caprice et sa fantaisie » et voilà pourquoi les maisons et les rues de la basse-ville sont à ce point en désordre[7]. Enfin, des photos des rues boueuses de Québec, prises à la fin du XIX[e] siècle, nous donnent une idée de l'état des rues deux siècles plus tôt.

Quant à la mise en scène, divers documents d'archives ont livré les détails à propos du protocole entourant l'arrivée d'un nouveau gouverneur. Sous le Régime français, au cœur du siècle de Louis XIV, l'accueil du plus haut dignitaire de la colonie devait refléter la grandeur de la France et marquer sa souveraineté jusqu'aux confins du monde connu. Quant aux costumes, bien qu'étant de format miniature, la rigueur a été respectée chez tous les personnages présents, gentilshommes, bourgeois, religieux, trappeurs, colons, marins, etc.

Les *Relations des Jésuites* offrent plusieurs récits relatifs à la venue de nouveaux gouverneurs en Nouvelle-France. D'une cérémonie à l'autre, il se dégage des similitudes. Les Jésuites font en outre écho aux discours de circonstance, à la remise officielle des clés du fort, au salut de la pique, aux danses amérindiennes, aux « habitans de Kebec [qui] estoient en armes sur le quay », au tambour battant et au tonnerre des mousquets et des canons[8].

Mieux encore, Louis Armand de Lom d'Arce baron de Lahontan, dans ses *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale*, publiés en 1704, relate l'arrivée de Frontenac à Québec, lors de son second mandat comme gouverneur en 1689 :

> Ce nouveau Gouverneur arriva à *Quebec* le quinze d'Octobre, mit pied à terre sur les huit heures du soir, & fut reçû au flambeau tant de la Ville que de la Rade, et le Conseil souverain, et par tous les habitans qui étoient sous les armes. On fit trois charges de Canon & de Mousqueterie, & les feux de joye

furent accompagnez d'illuminations à toutes les fenêtres des maisons de la Ville; ce soir même tous les Corps de Canada le complimenterent, & surtout les Jesuïtes, qui lui firent une Harangue fort pathetique, ou le cœur avait moins de part que la bouche[9].

À ce passage inspirant, s'ajoute le récit de Perh Kalm lors de l'arrivée du gouverneur Galisonnière en 1749[10].

Avec tous ces éléments et avec la description de l'arrivée des gouverneurs rédigée dans la première ébauche du livre *Québec: quatre siècles d'une capitale*, Légaré a su recréer l'arrivée de Frontenac à Québec en 1672. Au bas de la toile, on voit l'intendant Jean Talon (à droite) remettre les clés du fort au gouverneur (à gauche). En retrait, les cinq membres du Conseil souverain observent cette intronisation et, non loin, un jésuite (puisque Mgr Laval est alors en France) s'apprête à faire un discours pendant qu'un soldat joue du tambour. Des Hurons et des Algonquins assistent à la scène. Près du rivage, il y a d'un côté les miliciens qui portent toujours les couleurs de l'ancien régiment de Carignan-Salières, de l'autre, les soldats réguliers en garnison dans la colonie. Derrière, les principaux notables de la colonie s'apprêtent, en soirée, à accueillir Frontenac comme il se doit par un bal au château Saint-Louis. Et partout, aux cris de joie incessants, la foule qui se presse aux fenêtres et dans la rue, pour voir le nouveau gouverneur emprunter bientôt la côte de la Montagne pour aller entendre chanter le *Te Deum* dans l'église Notre-Dame.

Quelques mots sur l'artiste-peintre

Natif de la rive-sud de Québec, Jean-Claude Légaré a étudié les arts plastiques au cégep de Sainte-Foy pour ensuite se spécialiser en communication graphique à l'Université Laval. Après avoir suivi des ateliers de dessin au Musée national des beaux-arts du Québec et des ateliers privés, il décide de parfaire ses connaissances du dessin et de la peinture par ses propres moyens.

Autodidacte, il travaille principalement à l'huile sur panneau de bois avec les bases classiques que sont la colle animale et la caséine. Depuis vingt-cinq ans, il a cherché à explorer ces procédés quasi millénaire, « en fouillant, dit-il, sur la technique de l'icône et celle du panneau ». Il peint aussi sur toile marouflée sur panneau de bois, une technique qui donne à l'œuvre une plus grande résistance au temps. Il a développé enfin des vernis et des médiums à peindre d'une grande qualité; des outils de travail dignes des grands noms de la peinture comme Rubens, Titien et Rembrandt. C'est à partir des connaissances de ces maîtres anciens sur les huiles, les essences, les résines, les pigments – bref de tous les ingrédients qui composent la chimie du tableau –, qu'il a réalisé les deux tableaux illustrant le livre *Québec : quatre siècles d'une capitale*.

---

1. Centre des archives d'outre-mer (CAOM), 03DFC 343A.
2. CAOM, 03DFC 352C.
3. CAOM, COL C11A 5/fol 186.
4. CAOM, 03DFC347B.
5. Voir Luc Noppen, Claude Paulette, Michel Tremblay, *Québec, trois siècles d'architecture*, Québec, Publications du Québec, 1989, p. 102.
6. « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert, » *Les rapports des Archives nationales du Québec*, 1920-1975, t. 7, p. 28.
7. *Ibid.*
8. *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, Reuben Gold Thwaites, 1896-1901, vol. 5, p. 200-202; vol. 8, p. 218; vol 32, p. 130; vol. 44, p. 224-226; vol. 49, p. 224.
9. Lettre XVIII, Québec, 15 novembre 1689, dans Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, *Nouveaux voyages de Mr. le baron de Lahontan dans l'Amérique septentrionale*..., A La Haye, Chez les frères L'honoré, 1704, p. 198-199. Par mégarde, M. Légaré a inscrit derrière sa toile que la scène qu'il a illustrée se déroule le 15 octobre 1672. À vrai dire, on ne connaît pas la date exacte de l'arrivée de Frontenac en 1672.
10. Pehr Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, CLF, 1977, p. 274-275.

La fontaine de Tourny

Frédéric Lemieux
Division de la recherche
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Laurier Lacroix
Professeur en histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Le mardi 3 juillet 2007, c'est devant des centaines de personnes que la fontaine de Tourny a été mise en eau. Peter Simons, son père Donald et son frère Richard étaient heureux d'accueillir les dignitaires et le grand public à une fête sur la place de l'Assemblée nationale organisée pour l'inauguration de ce cadeau historique.

En plus des citoyens et des touristes, plusieurs personnalités étaient présentes dont le premier ministre Jean Charest, quelques représentants de l'Assemblée nationale, la mairesse Andrée P. Boucher ainsi que trois de ses prédécesseurs les maires Gilles Lamontagne, Jean Pelletier et Jean-Paul L'Allier.

Don de la *Maison Simons* à la population de Québec à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, la fontaine de Tourny est installée au centre du carrefour giratoire de l'avenue Honoré-Mercier, face à l'hôtel du Parlement.

D'origine écossaise, la famille Simons est établie à Québec depuis cinq générations et est bien connue dans la région en raison de son rôle actif dans les affaires. Par ce don généreux, la *Maison Simons* voulait marquer son attachement profond à une ville accueillante et magnifique.

Peu courant au Québec, l'usage des fontaines en Europe remonte à la nuit des temps. Depuis des siècles, elles captent l'eau potable dans les centres urbains afin de satisfaire les besoins des habitants. Très tôt on a voulu tirer parti des qualités de l'eau, sa fluidité et sa sonorité, en les modelant sous différentes formes : bassins, vasques et jets, afin d'ajouter au plaisir qu'offre cette source de vie.

Alors que la période de la Renaissance architecture la fontaine et que le XVIIe siècle lui donne une nouvelle monumentalité, elle perd sa fonction première au XIXe siècle pour devenir un ornement supplémentaire du mobilier

Mathurin Moreau a réalisé cette fontaine haute de 7 mètres en 6 exemplaires. Celle que possède Québec a trôné pendant plus d'un siècle, soit de 1857 à 1960, dans les allées de Tourny au centre-ville de Bordeaux. Cette carte postale illustre une des deux fontaines.

urbain. C'est cet aspect décoratif que l'on retrouve dans l'œuvre de Mathurin Moreau (Dijon, 1822 – Paris, 1912) : la fontaine de Tourny.

Fils de sculpteur, Moreau étudie à l'École des beaux-arts de Paris. Sa longue carrière est jalonnée de plusieurs commandes publiques pour des sculptures commémoratives et des monuments dans différentes villes de France. D'ailleurs, le prototype de la fontaine installée à Québec lui vaut une médaille de 2e classe lors de l'Exposition universelle de 1855 à Paris. Promu chevalier de la Légion d'honneur en 1865, sa carrière connaît un tournant administratif alors qu'il devient gestionnaire de la fonderie *Société du Val d'Osne*, puis en 1878, maire du 19e arrondissement à Paris.

Moreau conçoit sa fontaine sur 3 niveaux. Le bassin inférieur à deux volées est surmonté de deux vasques de taille décroissante. La vasque supérieure de forme octogonale est dominée par une urne de laquelle s'écoulent des jets d'eau. Ce plan d'eau, soutenu par une colonne entourée d'une ronde de quatre enfants célébrant les bienfaits de la nature, se déverse dans une vasque intermédiaire. Ce niveau est le plus dynamique puisque des jets qui partent du bassin inférieur viennent s'y jeter en même temps que celui-ci déverse son trop-plein par des orifices placés sur tout le pourtour.

Le bassin inférieur est le plus majestueux. Adossées au fût central, quatre figures allégoriques ont été placées par Moreau, soit deux couples assis représentant les fleuves et les naïades entourés de rochers et de plantes aquatiques. Le jeu des regards et des mouvements des corps invite le spectateur à contourner le bassin.

Une riche ornementation faite de mascarons et de festons, de feuilles d'acanthe et de dauphins, de coquillages et de rosaces anime les supports et les vasques et confère pleinement à cette sculpture animée par l'eau son esprit Second Empire.

Moreau a réalisé cette fontaine haute de sept mètres en six exemplaires. Celle que Québec possède a trôné pendant plus d'un siècle, soit de 1857 à 1960, dans les allées de Tourny au centre-ville de Bordeaux, ville jumelée à Québec depuis 1962.

Démantelées, les pièces de la fontaine ont ensuite orné un jardin privé pour aboutir en 1992 chez Marc Maison, un antiquaire de Saint-Ouen, près de Paris. C'est là que Peter Simons l'a découverte et achetée. La fontaine étant abîmée, sa restauration fut confiée à Antoine Amarger, un spécialiste renommé de la statuaire métallique. Le restaurateur établi à Paris a dû refaire certaines pièces endommagées ou carrément disparues, tels les quatre rochers qui séparent chacune des quatre figures allégoriques.

Par la suite, la fontaine a traversé l'océan et a été entreposée sur l'île d'Orléans pendant deux ans, le temps de préparer son futur site. Un important système de pompes et de filtration d'eau a été installé dans une cavité sous le bassin. C'est à la fin de juin 2007 que la fontaine a été transportée en pièces détachées par convoi spécial jusque devant l'hôtel du Parlement avant d'être assemblée et installée. Fait important à mentionner, la réalisation de cet ambitieux projet a été possible grâce à la participation financière de la Commission de la capitale nationale du Québec et de la Ville de Québec.

Située au centre du carrefour giratoire devant l'hôtel du Parlement, la fontaine de Tourny couronne de façon majestueuse la place de l'Assemblée nationale. Sur son bassin est inscrit un poème de Marie Laberge qui rend hommage à la persistance de la langue française, 400 ans après la fondation de Québec :

Ici, le Québec s'affirme
Loyal et fier
Fort d'hier
Courageux pour toujours
Et déterminé à ne pas mourir.

SURVOL HISTORIQUE DE LA TRADUCTION LÉGISLATIVE AU QUÉBEC

Michael McKenzie
Traducteur
Direction de la traduction et de l'édition des lois
Assemblée nationale

(Traduit de l'anglais par Linda Shan Jones de la Direction de la traduction et de l'édition des lois)

L'histoire de la traduction législative au Québec commence sur les plaines d'Abraham. À la Conquête, en effet, peu d'habitants de la Nouvelle-France connaissaient l'anglais, et comme les Britanniques, bien moins nombreux, ne pouvaient s'attendre à ce que les Canadiens français se soumettent à des lois écrites dans une langue qu'ils ne comprenaient pas, le recours à la traduction allait pratiquement de soi. Ainsi, dès le début du régime militaire, qui dura de 1760 à 1764, les gouverneurs des villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal avaient chacun engagé un secrétaire militaire qui, en plus de ses autres tâches, devait agir comme traducteur.

Bien que britanniques de naissance, ces messieurs Cramahé, Bruyères et Maturin étaient fils de huguenots français, réfugiés en Grande-Bretagne pour fuir la persécution religieuse dont ils étaient victimes en France.

On ne peut déterminer avec précision, pour tous les textes, dans quelle mesure ils écrivaient directement en français, traduisaient vers le français ou dirigeaient simplement le travail d'autres traducteurs. Dans le chaos du régime militaire, bon nombre des premières proclamations ont été écrites en français sans être traduites, l'objectif de ces documents étant de faire parvenir un message urgent à la population francophone aussi vite que possible.

Pour n'en citer qu'un exemple, nommons la proclamation de 1760 qui avertissait les Canadiens de ne pas cacher chez eux de soldats de l'armée française. Dans un cas comme celui-là, on voit aisément pourquoi il était de première importance de publier un document en français rapidement, et pourquoi une version anglaise du document

François-Joseph Cugnet, premier traducteur officiel au Québec. Source : Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson, 1882.

eut été superflue. D'autres proclamations existent en versions française et anglaise. La Proclamation royale de 1763, édictée par le Parlement britannique, constitue le texte législatif le plus important de cette époque. Ce document quasi constitutionnel, qui imposait le droit civil et criminel britannique dans la nouvelle colonie, fut traduit en français, en plus d'une version, peu après sa publication en anglais.

Avec l'avènement du gouvernement civil en 1764 et l'entrée en fonction de James Murray comme gouverneur de la toute nouvelle « Province de Québec », on se mit à élaborer des lois de façon systématique. Le besoin de traduction se révélait tout aussi pressant que sous le régime militaire. C'est

en fait au cours de cette période de réorganisation et de bouleversements administratifs que la traduction devint véritablement partie du paysage législatif au Québec. La plupart des lois et des ordonnances édictées sous Murray et ses successeurs furent écrites en anglais, puis traduites en français[1]. Ces lois et ordonnances couvraient naturellement la gamme complète des questions sociales et commerciales, de la nature du nouvel appareil judiciaire jusqu'aux règles gouvernant la fabrication commerciale du pain, en passant par la vente de spiritueux.

C'est également au cours de cette période que le Québec se dota de son premier traducteur officiel. Le 24 février 1768, le lieutenant-gouverneur Guy Carleton (qui deviendrait plus tard Lord Dorchester) nomma François-Joseph Cugnet, de Québec, au poste de « traducteur officiel et secrétaire français du gouverneur et du Conseil de Québec ». Pendant les 21 années suivantes, soit jusqu'à sa mort en 1789, où son fils prit sa relève, Cugnet traduisit et supervisa la traduction de la majeure partie des lois et des ordonnances régissant le Québec. Cugnet était adepte d'une traduction plutôt littérale et la façon dont on juge son œuvre dépend en partie de quel côté on se range, soit parmi les partisans de la traduction plutôt libre, soit parmi les disciples de la traduction plutôt littérale. Cela contribuerait largement à expliquer la diversité des opinions exprimées au sujet des traductions de Cugnet, dont certains disent qu'elles sont excellentes tandis que d'autres les qualifient de décidément quelconques. Le commentateur Pierre Daviault, plus modéré, décrit Cugnet comme « un bon traducteur moyen[2] ».

Parmi les nombreuses traductions portant la signature de Cugnet, la plus importante sur le plan historique est sans aucun doute l'Acte de Québec, qui fut adopté par le Parlement britannique en 1774. En vertu de cette loi, le droit criminel britannique était maintenu au Québec, mais le droit civil du Régime français était rétabli. Cet état de choses entraîna des conséquences importantes pour la pratique de la traduction :

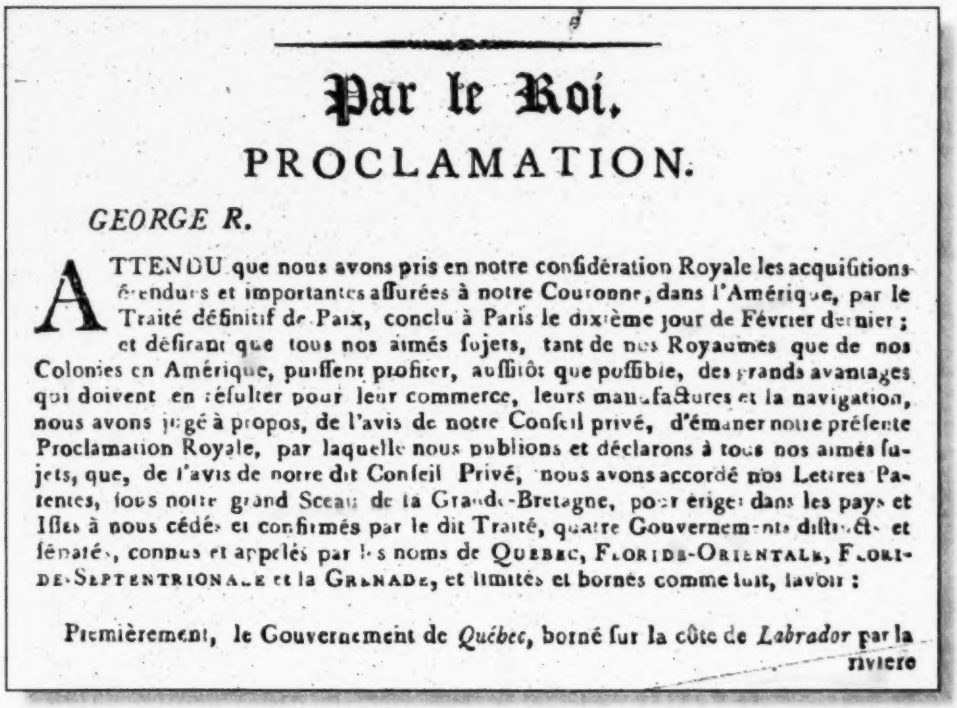

Par le Roi,

PROCLAMATION.

GEORGE R.

ATTENDU que nous avons pris en notre considération Royale les acquisitions étendues et importantes assurées à notre Couronne, dans l'Amérique, par le Traité définitif de Paix, conclu à Paris le dixième jour de Février dernier ; et désirant que tous nos aimés sujets, tant de nos Royaumes que de nos Colonies en Amérique, puissent profiter, aussitôt que possible, des grands avantages qui doivent en résulter pour leur commerce, leurs manufactures et la navigation, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil privé, d'émaner notre présente Proclamation Royale, par laquelle nous publions et déclarons à tous nos aimés sujets, que, de l'avis de notre dit Conseil Privé, nous avons accordé nos Lettres Patentes, sous notre grand Sceau de la Grande-Bretagne, pour ériger dans les pays et Isles à nous cédés et confirmés par le dit Traité, quatre Gouvernements distincts et séparés, connus et appelés par les noms de QUEBEC, FLORIDE-ORIENTALE, FLORIDE-SEPTENTRIONALE et la GRANADE, et limités et bornés comme suit, savoir :

Premièrement, le Gouvernement de *Québec*, borné sur la côte de *Labrador* par la riviere

Après la Conquête, bon nombre des premières proclamations ont été écrites en français avant d'être traduites.
Source : Harold Campbell Vaughan Memorial Library, Acadia University

comme il était souhaitable de préserver une certaine cohérence terminologique au sein de chaque catégorie de législation, on finit par décider en 1792 que les lois relatives au droit civil seraient rédigées en français, que celles relatives au droit criminel le seraient en anglais, et que chaque loi serait par la suite traduite dans l'autre langue. L'année précédente, l'Acte constitutionnel de 1791 avait divisé l'Amérique du Nord britannique en deux : le Haut-Canada, principalement anglophone, et le Bas-Canada, essentiellement francophone. Chaque entité avait sa chambre des représentants élus, dont les décisions requéraient toutefois l'approbation du gouverneur. La question de la langue se retrouva rapidement au centre d'un débat au Bas-Canada et la majorité des députés francophones votèrent en bloc pour voir reconnaître le français comme langue législative officielle. La question ne fut jamais résolue ni par une loi ni par une règle de procédure parlementaire. Concrètement, le débat eut peu de conséquences sur la traduction, qu'on continua de considérer comme une œuvre nécessaire dans un système politique qui commençait à ressembler à un véritable régime parlementaire.

Avec l'adoption de l'Acte d'Union en 1840, le Haut-Canada et le Bas-Canada furent réunis en une seule « Province du Canada ». De plus, l'Acte d'Union imposait l'anglais comme seule langue officielle pour la rédaction des lois et les débats parlementaires (situation qui dura jusqu'en 1849). L'utilisation du français n'étant toutefois pas expressément interdite par l'Acte d'Union, c'est le côté pratique qui décida une fois de plus de la suite des événements : les débats parlementaires continuèrent de se faire en anglais et en français, et les lois continuèrent d'être traduites. Il va sans dire que l'Acte d'Union fut plutôt mal accueilli par les députés francophones. Sur le « front linguistique », Étienne Parent, député de Saguenay et lui-même ancien traducteur législatif, répliqua en septembre 1841 en présentant le premier et seul projet de loi dans l'histoire du Québec à porter essentiellement sur la traduction.

S'il semble que l'Acte pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la Langue Française, et pour d'autres objets y relatifs ait été adopté sans controverse, il reste que, compte tenu de la consécration dans la constitution de l'anglais en tant que langue officielle et du statut minoritaire des francophones dans le nouveau Parlement, ces derniers ressentaient profondément la nécessité d'une telle loi.

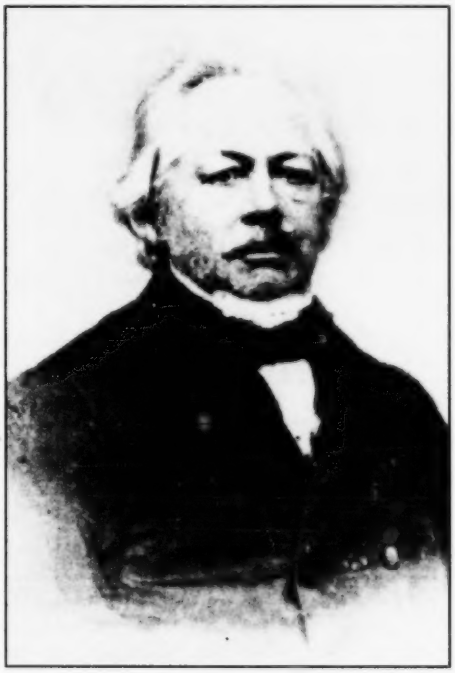

Source : Collection Bibliothèque de l'Assemblée nationale

En 1841, Étienne Parent présentait le premier et seul projet de loi dans l'histoire du Québec à porter essentiellement sur la traduction.

L'élaboration des lois dans les deux langues ne devint une obligation constitutionnelle qu'avec l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867, qui édictait que : « Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées [en français et en anglais] ». Mais tandis que cette loi, toujours en vigueur, rend obligatoire l'adoption des lois dans les deux langues, elle ne prescrit aucune règle quant au sens dans lequel la traduction doit se faire.

De nos jours, les lois au Québec étant rédigées en français et traduites en anglais, il est facile d'oublier que pendant une grande partie de l'histoire du Québec, la norme fut de traduire de l'anglais vers le français. Le moment exact où le processus s'inversa demeure un mystère. Lors d'un exposé présenté en 1977, Jean-Charles Bonenfant, ex-directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, affirmait : « Je vais peut-être vous surprendre, et je ne peux pas vous apporter de preuve historique formelle, mais j'en suis à peu près sûr : la majorité des lois du Québec dans tous les domaines ont été rédigées d'abord en anglais jusqu'aux environs de 1920 [...][3] » Bonenfant donnait deux raisons à cela : premièrement, de nombreux rédacteurs législatifs étaient de descendance irlandaise et leur langue maternelle était l'anglais; deuxièmement, la teneur des lois du Québec était largement inspirée des lois des autres provinces du Canada ou de celles de certains États américains; dans ce sens, on peut considérer que même une version française « originale » pouvait être une traduction. Plus récemment, quelques auteurs ont présenté l'opinion de Bonenfant comme une certitude, certains omettant de mentionner l'absence de « preuve historique formelle ».

Même si Jean-Charles Bonenfant a vu juste, et c'est fort possible, le sujet exige qu'on y consacre plus de recherches. Après tout, la « preuve historique formelle » est peut-être là, sous notre nez, dans les archives administratives de l'Assemblée nationale du Québec. Notons en passant que l'histoire de la traduction législative au Québec, du point de vue de l'organisation et de l'administration, n'a pas encore été écrite. Quoi qu'il en soit, le processus précis par lequel la traduction de l'anglais vers le français a graduellement fait place au processus inverse, ainsi que les circonstances sur le plan politique et culturel ayant permis ce changement, demeurent des sujets féconds pour les historiens qui souhaiteraient s'y intéresser. La traduction étant aujourd'hui un programme d'études spécialisé offert dans de nombreuses universités, et le nombre de thèses sur l'histoire de la traduction dans ses différents contextes augmentant sans cesse, il nous est permis d'espérer que ce type d'ouvrage sera entrepris dans les années à venir.

L'année 2008 marque le 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Champlain. Depuis plus de 200 ans, plus précisément depuis 1760, la traduction législative y est pratiquée à grande échelle après avoir traversé toutes sortes de changements constitutionnels, politiques et culturels. L'expertise des Québécois dans le domaine de la traduction, législative ou autre, est grandement reconnue. Il est donc juste, sans doute, que l'Assemblée nationale du Québec compte aujourd'hui une unité administrative distincte chargée de la traduction. Inaugurée en 2002, la jeune Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale du Québec poursuit une tradition vieille de quelque 250 ans.

---

1. Jean-Charles Bonenfant, « Perspective historique de la rédaction des lois au Québec », *Les Cahiers de droit*, n° 20, 1979, p. 391.
2. Pierre Daviault, « Traducteurs et traduction au Canada », *Mémoires de la société royale du Canada*, t. 38, 1944, p. 83.
3. Jean-Charles Bonenfant, « Perspective historique de la rédaction des lois au Québec », *Les Cahiers de droit*, n° 20, 1979, p. 391.

L'HÔTEL DU PARLEMENT, MÉMOIRE DU QUÉBEC

Gaston Deschênes
Historien

L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec s'inscrit dans la lignée des ouvrages publiés par l'Assemblée nationale depuis le début des années 1970 pour mettre en valeur le pouvoir législatif et l'édifice qui le symbolise aux yeux des Québécois.

Auparavant, le Parlement laissait à l'Exécutif le soin de faire la promotion de cet édifice qui était en majeure partie occupé par les ministères et qu'on avait rapidement pris l'habitude de désigner sous le nom d'« Hôtel du gouvernement ». Le ministère des Travaux publics en assumait la gestion et c'est dans son rapport annuel que le premier texte substantiel sur cet édifice a été publié en 1897 par Ernest Gagnon, secrétaire du ministère. Ses « Notes sur la propriété de l'Hôtel du Gouvernement à Québec » racontaient la brève histoire de l'édifice, décrivaient ses façades et sa décoration intérieure, la pose de la pierre angulaire, etc. La même année, Gagnon éditait son texte dans un ouvrage intitulé *Le palais législatif de Québec/Government Buildings in Quebec*[1] qui a servi de référence pendant plusieurs décennies. Dans les années 1960, ce sont les services gouvernementaux responsables du Tourisme qui ont repris l'essentiel du texte de Gagnon dans quelques brochures illustrées et intitulées *L'Hôtel du Gouvernement de la province de Québec*.[2]

Au début des années 1970, le président de l'Assemblée nationale a pris plusieurs initiatives pour mieux faire connaître le Parlement. La panoplie des moyens mis en place sous la direction du président Lavoie comprenait la création du Bureau d'accueil et d'information, la réalisation d'un documentaire sur le Parlement et la constitution d'un musée malheureusement

disparu une décennie plus tard. Mais avant tout, il avait fait rédiger *L'Assemblée nationale du Québec* par André Beaulieu, alors directeur adjoint de la Bibliothèque[3], un ouvrage abondamment illustré qui décrivait le fonctionnement de l'Assemblée nationale et racontait brièvement l'histoire de son édifice. Devenu directeur du Bureau d'accueil et d'information, André Beaulieu revenait quelques années plus tard avec un autre ouvrage, *L'hôtel du Parlement*, qui s'intéressait cette fois essentiellement au bâtiment et à sa décoration[4].

Les ouvrages de cette époque s'inspiraient encore largement des textes d'Ernest Gagnon, mais entre-temps, à l'université comme à l'Assemblée nationale, les recherches historiques permettaient désormais de renouveler le matériel d'information du Parlement. C'est ainsi qu'on a pu éditer en 1986 un ouvrage[5] substantiel, *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*. Ce livre abondamment illustré traitait, dans des proportions à peu près égales, de l'histoire du Parlement depuis 1792 et de l'histoire de l'hôtel du Parlement.

Vingt ans plus tard, cet ouvrage gardait sa valeur comme ouvrage de référence sur l'histoire de l'hôtel du Parlement mais il avait fait son temps comme « carte de visite » et livre-cadeau. L'Assemblée nationale a donc décidé en 2005 de confier à Stromboli, une maison spécialisée dans la production d'ouvrages de prestige, la réalisation d'un nouveau livre[6] qui a été lancé en décembre 2007, après deux ans de travail.

Je ne pouvais refuser l'offre que Francesco Bellomo m'a faite en 2005 parce que j'avais le concept de ce livre en tête depuis plusieurs années. Il a pris forme au moment où je me suis intéressé à la signification de la devise du Québec : *Je me souviens*.

L'architecte Eugène-Étienne Taché a résumé en ces trois mots, le message qu'il avait en tête en dressant les plans de l'hôtel du Parlement. Ces trois mots prennent tout leur sens lorsqu'on peut les lire sur la façade de l'hôtel du Parlement, au-dessus de la porte principale, là où ils sont apparus pour la première fois. Dans la pierre, le bois et le plâtre, Taché a voulu rappeler à ses compatriotes les grandes pages de leur histoire et les principaux symboles de leur identité. Il a joué un rôle déterminant dans le choix des personnages dont le souvenir est immortalisé par des statues et des armoiries. Les éléments décoratifs qu'il a choisis rappellent en particulier les liens qui ont successivement rattaché le Québec à deux métropoles et à un ensemble confédératif. À l'intérieur, il a réservé des surfaces pour

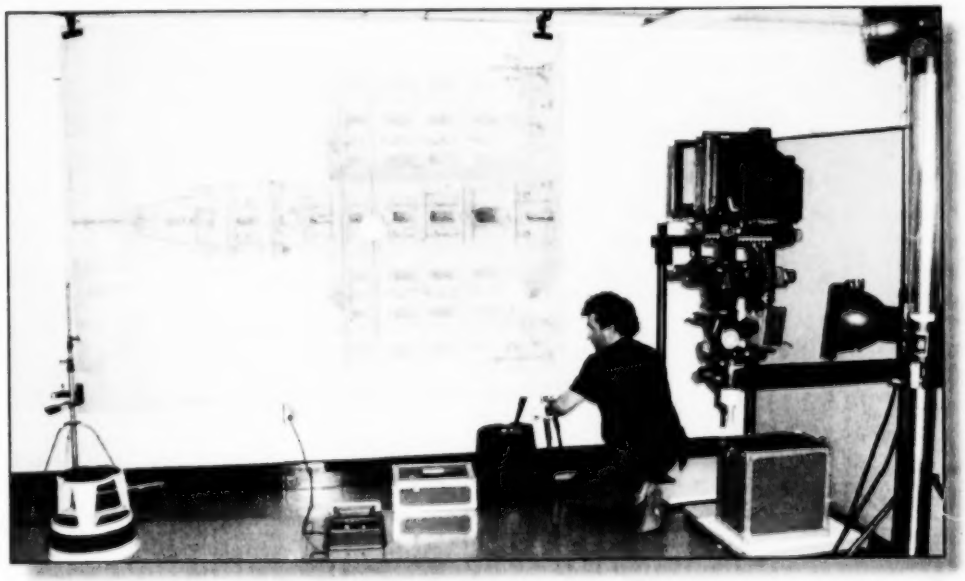

L'éditeur-photographe Francesco Bellomo au travail aux Archives nationales. Photo: Gaston Deschênes

les tableaux d'histoire que réalisera plus tard Charles Huot et prévu des niches pour des bustes ou des statues. Ses successeurs ont naturellement poursuivi son projet en meublant les piédestaux de la façade, en élevant des monuments dans les jardins, en installant des vitraux commémoratifs, en créant une galerie de portraits. L'hôtel du Parlement est devenu un livre ouvert sur l'histoire du Québec.

Francesco Bellomo s'est approprié cette idée avec son œil de photographe et son flair d'éditeur. Il s'est entouré d'une équipe de graphistes qui l'a interprétée à sa façon et rehaussée, de la même manière qu'on colore des illustrations en noir et blanc pour leur donner un nouveau lustre. Le résultat est conforme à l'idée de départ mais très différent de ce que j'avais imaginé. Chacune des doubles pages de ce livre est une « scénarisation » nouvelle, un travail de création qui surprend parfois.

L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec se distingue des ouvrages précédents qui ont décrit l'édifice, analysé ses caractéristiques et rappelé son histoire. Il ne s'agit pas d'un traité d'architecture ni d'un catalogue des biens patrimoniaux mais d'un « guide » pour lire l'histoire du Québec dans l'hôtel du Parlement, son architecture et ses éléments décoratifs, ses monuments et ses œuvres d'art, mais aussi ses livres anciens et ses archives.

L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec offre en quelque sorte une histoire illustrée du Québec, des origines à la fin du XXe siècle, en dix chapitres : 1534 – La rencontre de deux mondes ; 1663 – Une province française aux dimensions d'un empire ; 1763 – D'une métropole à l'autre ; 1792 – Les premières institutions parlementaires ; 1837 – Résolutions, rébellions, réformes ; 1867 – Le Québec dans la confédération ; 1887 – Le Parlement dans son palais ; 1900 – À la recherche de la modernité ; 1944 – Westminster-sur-le-Saint-Laurent ; 1960 – Révolution tranquille et réforme parlementaire.

La statue du père Brébeuf est déposée devant l'hôtel du Parlement pour se faire photographier.
Photo : Gaston Deschênes

Les lecteurs qui ont déjà une idée de cette histoire n'auront qu'à regarder les photographies de Francesco Bellomo (plus de 350) et lire les bas de vignette pour en retrouver les grandes lignes ; la brève synthèse d'histoire du Québec qui donne une structure à l'ouvrage aidera les autres à replacer les personnages et les événements dans leur contexte.

---

1. Ernest Gagnon, *Le Palais législatif de Québec / Government Buildings in Quebec*, Québec, C. Darveau, 1897, 137 p.
2. *L'Hôtel du gouvernement de la province de Québec* / édité par le Service du tourisme de la province de Québec, Québec, Le Service, [1962?], 24 p., ill. *L'Hôtel du gouvernement de la province de Québec / The Parliament buildings of « la province de Québec »*, Québec, Direction générale du tourisme, [1967], 36 p., ill. *L'Hôtel du gouvernement de la province de Québec / The Parliament buildings of « la province de Québec »*, [Québec], Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, [1965?], 36 p., ill.
3. André Beaulieu, *L'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1973, 69 p. (La documentation québécoise). En anglais : *The Quebec National Assembly*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1973, 69 p.
4. André Beaulieu, *L'hôtel du Parlement*, Québec, Assemblée nationale, 1981, 96 p.
5. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Les Publications du Québec, 1986, IX, 204 p.
6. Gaston Deschênes, et Francesco Bellomo, *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec*, Saint-Lambert, Stromboli, 2007, 264 p.

LANCEMENT DE *QUÉBEC : QUATRE SIÈCLES D'UNE CAPITALE*

Frédéric Lemieux
Division de la recherche
Direction de la Bibliothèque

Le 17 avril 2008, l'ouvrage *Québec : quatre siècles d'une capitale* a été lancé au Salon du livre de Québec. Michel Bissonnet, le président de l'Assemblée nationale, a souligné à cette occasion que son institution souhaitait produire un livre ambitieux pour marquer les 400 ans de la capitale du Québec; trois années après la mise en œuvre du projet paraît un livre qui est à la fois une synthèse et un ouvrage de référence.

Écrit par Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, ce livre d'histoire s'adresse autant à ceux qui souhaitent découvrir l'histoire politique du Québec depuis 400 ans qu'à un public averti désireux d'approfondir ses connaissances sur l'histoire de la capitale[1].

Aperçu du contenu

L'ouvrage *Québec : quatre siècles d'une capitale* refait le parcours de l'histoire politique québécoise à partir de l'aventure d'un petit poste colonial qui est devenu, en 400 ans, une capitale nationale. Le lecteur y trouvera un éclairage nouveau sur la ville de Québec, lequel lui permettra de mieux saisir et d'évaluer les enjeux actuels de la société, c'est-à-dire de mieux comprendre l'histoire.

Depuis 1608, l'histoire de Québec est intimement liée à l'aventure française en Amérique. D'abord capitale de la Nouvelle-France en raison de sa situation géographique exceptionnelle, la ville est devenue, après 1760, la capitale de vastes territoires cédés à l'autorité britannique.

Au XIX[e] siècle, elle a dû lutter pour conserver le statut de siège du gouvernement que d'autres villes lui contestaient. Surmontant ces difficultés, Québec est devenue en 1867 la capitale d'une province et elle a construit au fil des années son identité politique, culturelle, religieuse et nationale. Repère symbolique de toute

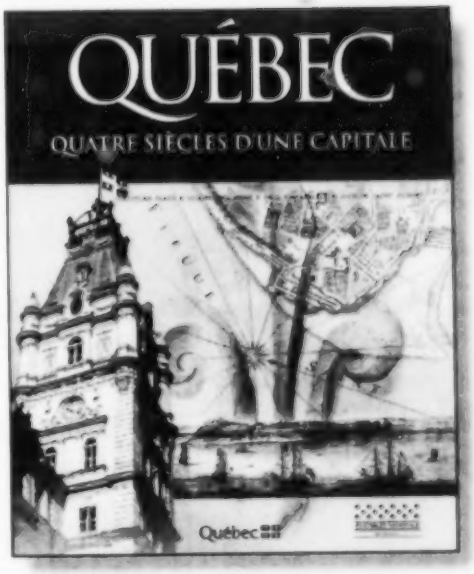

l'Amérique française, la Vieille Capitale s'est véritablement métamorphosée : en un siècle, elle est devenue la capitale nationale d'un État moderne.

Édité par les Publications du Québec, l'ouvrage compte cinq parties divisées en 24 chapitres qui, en 700 pages, couvrent l'histoire de la capitale, de sa fondation à aujourd'hui. Il est agrémenté de plus de 130 encarts et de 480 photographies et images majoritairement en couleurs.

Québec : quatre siècles d'une capitale combine un style accessible, un aspect visuel invitant et une facture générale soignée qui sauront plaire à tous. Il se veut un outil de référence complet pour les spécialistes qui trouveront d'innombrables notes et références, ainsi qu'une bibliographie générale et un index visant à faciliter la lecture, la recherche et la consultation.

Appuyé par des sources souvent peu exploitées et par une documentation très abondante, cet ouvrage se veut une contribution importante à nos connaissances. *Québec : quatre siècles d'une capitale* pourra satisfaire tous les esprits curieux de l'histoire de Québec et du Québec.

Plusieurs découvertes inédites

L'ouvrage *Québec : quatre siècles d'une capitale* fait découvrir des aspects inédits et des événements moins connus de l'histoire de la capitale.

Par exemple, on a longtemps affirmé que le début du parlementarisme en 1791 avait tiré les Canadiens français de la tyrannie du Régime français. À la lumière de sources nouvelles, les auteurs démontrent qu'au contraire, diverses formes de représentations politiques existaient sous l'Ancien Régime pour permettre aux principaux habitants de faire connaître leurs doléances et promouvoir leurs intérêts.

Certes, il ne s'agit pas de démocratie au sens moderne du terme. Or, en Nouvelle-France, l'élection en 1647 du syndic Jean Bourdon marque véritablement le début d'un système de représentation. Ces élections se continueront d'ailleurs dans la colonie aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et figurent parmi les faits surprenants de l'histoire politique de la Nouvelle-France.

L'ouvrage jette également un regard neuf sur le Conseil souverain qui joue un rôle important en Nouvelle-France du point de vue de la justice et de l'administration.

Après 1763, on découvre une ville qui définit ses rapports avec le conquérant britannique. Les grands remous des révolutions américaine et française l'atteignent et les réactions qui s'ensuivent vont fixer sa réputation de capitale « loyale et fidèle ». Après 1792, le parlementarisme fait entrer dans ses murs des volontés de réforme et un discours de démocratie et de liberté. Le duel entre la force et le droit se joue à Québec jusqu'aux insurrections de 1837 et 1838.

À partir de 1840, Québec perd son statut de capitale au profit de Kingston. La Vieille Capitale doit lutter ferme pour reconquérir son titre au cours des débats sur le choix d'une capitale définitive pour le Canada-Uni. Ce faisant, ses classes dirigeantes prennent conscience de l'importance symbolique, économique et politique de détenir le siège du gouvernement. Le loyalisme devient la condition de la survivance nationale et on fait de Québec la clé de l'alliance des deux Canadas. En épilogue cependant, la reine Victoria choisit Ottawa en 1857 pour devenir la nouvelle capitale. Et, à partir de 1867, Québec se retrouve capitale de la province à laquelle elle donne son nom.

Dès lors, elle se confirme dans son rôle de capitale symbolique du Canada français qui marque son histoire pendant près d'un siècle. Cela ne se fait pas sans heurts. Québec, ville en déclin, doit redevenir le siège du nouveau gouvernement. Fait totalement inédit jusqu'ici, Montréal, rivale puissante et prospère, conteste en 1869 le titre de capitale que possède Québec. La métropole cherche pendant un temps à attirer chez elle le Parlement et l'État provincial qui se constitue.

Cet épisode a d'importantes répercussions sur l'avenir et le développement de la ville de Québec en tant que siège du gouvernement. En effet, on réagit en construisant des édifices – l'hôtel du Parlement surtout – qui vont assurer définitivement la présence de l'État au cœur de sa capitale. Au fil des décennies, ces constructions vont marquer profondément la ville et former un quartier institutionnel prestigieux marqué par une architecture d'État au sein duquel bat le cœur de la vie parlementaire.

Par la suite, la ville profite grandement de l'implantation du gouvernement du Québec et de la présence du fédéral pour renforcer son identité de capitale. On fait appel aux différents ordres de gouvernement pour développer et embellir la ville. Le passé prestigieux de la ville, son site magnifique et son statut de capitale du Canada français servent à justifier la pertinence des nombreux projets d'amélioration (chemins de fer, parc Victoria, pont de Québec, plaines d'Abraham, édifices gouvernementaux prestigieux, aménagement urbain).

Parallèlement, Québec symbolise la survie politique du Canada français où fleurit le culte de la mémoire d'un passé glorieux et inspirateur. Socle et foyer de la civilisation canadienne-française et de la foi catholique, Québec est aussi l'endroit où les classes

Source : BAnQ, Centre d'Archives de Québec

Le résultat de l'aménagement de la colline Parlementaire des années 1970 : le parlement entouré des édifices de l'Administration.

dirigeantes forgent un discours émaillé d'un loyalisme sans faille à la Couronne britannique. Ce loyalisme, croit-on, garantit les droits politiques du Canada français et se fixe dans les institutions parlementaires qui, pendant un siècle, fonctionnent selon les mêmes règles qu'à Londres.

En 1960, les défis auxquels la capitale fait face sont d'autant plus grands que le gouvernement montre peu d'empressement à écouter les classes dirigeantes locales, plus unies que jamais pour demander des améliorations et des investissements: les demandes de modernisation de la capitale, de l'État, de la gouvernance politique, des institutions parlementaires, de l'identité nationale.

Jusqu'en 1980, la Révolution tranquille transforme la capitale. Québec, ville historique au riche et lourd passé, doit symboliser le renouveau sans faire table rase de son passé. L'État, qui est au cœur du changement, affiche son dynamisme et sa modernité par l'édification d'une grande cité administrative à l'architecture contemporaine. Sur le plan municipal, l'administration progressiste de Gilles Lamontagne transforme une ville jusque-là en proie à de graves problèmes de développement.

Jusqu'en 2008, Québec la ville s'attachera à réconcilier son passé et son modernisme. Elle prend un autre élan en diversifiant ses activités, en dépit des contrecoups des cycles économiques et en tentant de faire son unité territoriale et politique. Plus que jamais, au XXIe siècle, la capitale provinciale, la Vieille Capitale fait désormais place à la capitale nationale d'un État moderne.

---

1 Durant la réalisation du projet, les auteurs ont également pu compter sur l'apport d'auxiliaires de recherche et sur l'appui du personnel de l'Assemblée nationale, spécialement celui de la Bibliothèque.

COMITÉ DES ARCHIVES ET DES OBJETS DE MÉMOIRE

Michel Leduc
L'Amicale des anciens parlementaires

L'Amicale des anciens parlementaires du Québec est un organisme sans but lucratif qui vise notamment à promouvoir et à défendre les intérêts des anciens parlementaires. À cet effet, elle s'est penchée sur la question de la postérité du travail du parlementaire, à savoir la conservation et la mise en valeur des archives accumulées au cours de son ou ses mandats.

Depuis 1792, près de 2000 parlementaires ont siégé au Parlement de Québec. Toutefois, nos institutions ne comptaient en 2002 que 180 fonds d'archives. Pour combler ce manque, l'Amicale a cru de son devoir de tout mettre en œuvre pour recueillir auprès des anciens députés, de leurs familles ou de leurs descendants, le maximum de documentation pouvant témoigner du travail du député à toute époque et dans les circonstances les plus diverses.

C'est à la demande de M. Marcel Masse que l'Amicale des anciens parlementaires du Québec a créé en mai 2000 le comité des archives et des objets de mémoire. Les objectifs du comité sont :

- ✓ de sensibiliser les anciens parlementaires, leurs familles, leurs proches, leurs descendants, et la population en général, à l'importance de la conservation et de la mise en valeur de tout ce qui a été témoin de l'histoire nationale et régionale du Québec;
- ✓ de sensibiliser les parlementaires actuels afin qu'ils fassent don de leurs archives lorsqu'ils quittent la vie politique;
- ✓ d'honorer certaines personnalités politiques, soit par une exposition présentant leurs archives ou par tout autre moyen;
- ✓ de régionaliser l'action du comité des archives;
- ✓ de développer la mise en valeur des archives;
- ✓ et de promouvoir la valeur historique des archives.

Afin de se donner tous les outils nécessaires à la réalisation de ses objectifs, le comité des archives est intervenu auprès des différentes instances de l'Assemblée nationale et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Au printemps 2003, ces deux instances ont conclu une entente sur la conservation des archives des anciens parlementaires du Québec.

Dès lors, le comité des archives a intensifié son action dans les régions du Québec. Des comités régionaux ont été créés. Ces comités, formés d'un archiviste régional de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et d'un représentant régional membre de l'Amicale, travaillent de concert auprès des anciens parlementaires de la région. De telles initiatives ont été prises dans plusieurs régions du Québec : la Mauricie (juin 2003), l'Estrie et Laval (janvier 2004), Chaudière-Appalaches (juin 2004), Hautes et Basses Laurentides, Lanaudière (septembre 2004), la Capitale-Nationale (janvier 2005), la Montérégie (octobre 2005) et enfin la région de Montréal (octobre 2007). Cette action devrait se poursuivre dans les autres régions de la province d'ici 2008.

Même si le processus est bien enclenché dans les régions, il reste toutefois beaucoup à faire. Bien que de nombreux résultats aient été constatés jusqu'à maintenant, le travail doit se poursuivre et, dans le domaine des archives, il ne se termine jamais. À ce jour, environ le quart des anciens parlementaires de l'Assemblée nationale ont déposé leurs archives. La sensibilisation à l'importance de la conservation et de la mise en valeur des archives ainsi que la diffusion de l'information relative au comité des archives de l'Amicale et à son action sont la clé d'un succès à grande échelle. Il est donc primordial que les instances concernées soient bien informées, et cela à la grandeur du Québec.

Pour toute demande de renseignements concernant le comité des archives et des objets de mémoire, vous pouvez téléphoner au bureau de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec au 1 866 DÉPUTÉS ou écrire à aapq@assnat.qc.ca

BRÈVES

(Suite de la page 2)

7 février 2008

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, et le secrétaire de la Société des Dix, M. Fernand Harvey, lancent un numéro des *Cahiers des Dix* sur le thème « Québec, ville d'histoire 1608-2008 », au restaurant *Le Parlementaire* de l'Assemblée nationale.

11 mars 2008

- Les travaux de la 1re session de la 38e législature reprennent à l'Assemblée. L'Assemblée nationale adopte une motion soulignant le 400e anniversaire de la ville de Québec et le 60e anniversaire du drapeau du Québec.

13 mars 2008

- La ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, dépose le Budget des dépenses et prononce le Discours sur le budget 2008-2009.

18 mars 2008

- Le président, M. Michel Bissonnet, inaugure le tout nouveau *Centre des visiteurs* de l'Assemblée nationale.

9 avril 2008

- M. Roch Cholette démissionne à titre de député de Hull.
- Un décret, adopté par le Conseil des ministres le 9 avril, autorise la tenue d'élections partielles le 12 mai 2008 dans les circonscriptions électorales de Bourget, Hull et Pointe-aux-Trembles.

15 avril 2008

- C'est sous le thème *Des idées à votre portée* que se tient la Journée du livre politique au Québec à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Une exposition de livres rares, une conférence de M. Denis Vaugeois *Québec est-elle une capitale?*, une table ronde intitulée *Québec, capitale impériale, coloniale, provinciale et nationale* et une remise des prix du livre politique sont à l'horaire.

17 avril 2008

- Quatre historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, lancent leur ouvrage *Québec : quatre siècles d'une capitale* au Salon du livre de Québec.

29 avril 2008

- La Commission des affaires sociales s'est donné un mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance. Les consultations publiques se tiendront à l'automne 2008.

12 mai 2008

- Tenue d'élections partielles dans trois circonscriptions du Québec : M. Maka Kotto est le nouveau député du Parti québécois dans Bourget, Mme Maryse Gaudreault est la nouvelle élue libérale dans Hull et Mme Nicole Léger est la nouvelle députée du Parti québécois dans Pointe-aux-Trembles. La composition de l'Assemblée nationale est maintenant la suivante : Parti libéral 48, Action démocratique du Québec 41 et Parti québécois 36.

20 mai 2008

- Cela se passait au Palais Montcalm.
  Fruit d'une collaboration entre Francesco Bellomo, Gaston Deschênes et quelques personnes de la Direction des communications de l'Assemblée nationale, l'ouvrage *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec* a reçu le prix d'excellence en communication gouvernementale (Prix Zénith 2008) dans la catégorie Édition - Document de prestige.

22 mai 2008

- À la suite du dépôt du rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la motion suivante :

  « Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions. »

Québec en images

Vous pouvez consulter les bibliographies thématiques dans le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html.

1. Blais, Christian; Gallichan, Gilles; Lemieux, Frédéric; St-Pierre, Jocelyn. **Québec : quatre siècles d'une capitale.** Québec : Les Publications du Québec, 2008. 692 p. A11A8 Q42 2008

2. Brunel, Suzel; Roy, Alain. **Empreintes & mémoire: l'arrondissement historique du Vieux-Québec**. Québec : Publications du Québec, 2007. 237 p. C84B53 B78 2007

3. Côté, Éric; Roberge, Alain. **Québec instants partagés.** Québec : Éditions GID, 2008. 163 p.

4. Côté, Roger; Marcoux, Danièle. **Québec -- pour la vie.** Québec : Septentrion, 2006. 143 p. 779.4714 471 C843 2006

5. Couturier, Luc-Antoine. **Histoire de voir Québec.** Québec : Éditions Sylvain Harvey, 2005. 72 p. 917.1447044 H673 2005

6. Dorion, Henri; Lahoud, Pierre. **Québec : une capitale vue du ciel.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2008. 200 p.

7. Drolet, Denis. **Québec, la capitale.** Saint-Laurent, Québec : Éditions du Trécarré, 1997. 93 p.

8. Gilbert, Bernard; Gilbert, André; Huot, Claudel. **Québec, une ville.** Sillery, Québec : Éd. de l'Empreinte, 1994. 123 p. 917 144 71 G464

9. Huot, Claudel; Caron, Pierre; Lessard, Michel. **L'âme de Québec.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2008. 210 p.

10. Huot, Claudel; Lessard, Michel . **Québec, ville de lumières.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2001. 253 p. 971.447 100222 H957 2001

11. Huot, Claudel; Lessard, Michel; Pellerin, Gilles. **Le Vieux-Québec sous la neige.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2003. 235 p. 971.447100222 H957 2003

12. Kedl, Eugen. **Québec et ses merveilles.** Québec : Anne Sigier, 2008. 105 p.

13. Kedl, Eugen; Beaulieu, André. **Québec par Kedl.** Ste-Foy : A. Sigier, 1985. 143 p. 917.144 7100222 K25 1985

14. Labrie, Manon. **Québec sous les 400 pas.** Paroisse Notre-Dame-des-Neiges (Québec) : Éditions Trois-Pistoles, 2008. 137 p.

15. Lacoursière, Jacques. **Québec et sa région.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2008. 371 p.

16. Morency, Pierre; Couturier, Luc-Antoine; Provencher, Jean. Le regard infini: parcs, places et jardins publics de Québec. Sainte-Foy, Québec : Éd. Multimondes; Commission de la capitale nationale, 1999. 125 p. A36C36 M67 1999

17. Ostiguy, Brigitte; Dion, Donald; Lebel, Jean-Marie. **Québec, trésor d'Amérique.** Québec : Éd. du Chien rouge, 2000. 64 p. 917.144 7100222 O85 2000

18. Ouellet, Jay. Québec: rencontres de nuit. Montréal : Éditions de l'Homme, 2006. 123 p.

19. Paquet, Jocelyn; Provencher, Jean. **Québec: les images témoignent.** Québec : Éditions Sylvain Harvey: Commission de la capitale nationale: Jocelyn Paquet éditeur, 2004. 140 p. A36C36 B52 01 2004

20. Provencher, Jean. **L'Histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine.** Québec : Publications du Québec, 2007. 277 p. A36C36 P763 2007

21. **Québec, un siècle de souvenirs en cartes postales.** Québec : Anne Sigier, 2007. 152 p. 769.566 09714471 Q3 2007

22. Vinet, Alain. **Québec, regards singuliers sur la ville.** Québec : Presses de l'Université Laval, 2007. 78 p. 917.144 71 V783 2007

Coordination
Martin Rochefort

Soutien à la coordination
Louise Côté

Comité de rédaction
Martin Rochefort
Pierre Skilling

Révision linguistique
Cécile Labrie
Martin Rochefort

Conception graphique
Direction des communications

Mise en page
Robert Bédard
Manon Paré (couverture)

Impression
Division de la reprographie
et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

Adresse
Bulletin de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
5e étage, bureau 5.01
Québec (Québec) G1A 1A3
bulletin@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca
418 643-4567

Les idées exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0701-6808